

D.

DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

I. METHODOLOGIE

I.1. AIRE D'ETUDE

La désignation de la Haute vallée de la Seugne en site Natura 2000 est notamment motivée par la présence du Vison d'Europe. Espèce semi-aquatique, le Vison d'Europe fréquente l'ensemble d'un réseau hydrographique au cours de son cycle biologique (gîte, abris, reproduction, recherche de nourriture, déplacement).

Ainsi, afin de bien prendre en compte les exigences biologiques de cette espèce, il était nécessaire d'élargir la zone d'étude à l'ensemble du réseau hydrographique du bassin de la Haute Seugne. L'ensemble des cours d'eau, ruisseaux et fossés a ainsi été intégré au périmètre, en incluant leur lit majeur.

La méthodologie suivie pour la délimitation de l'aire a été la suivante :

- cartographie des cours d'eau, ruisseaux et fossés à partir des orthophotographies ; à défaut (invisibilité d'un ruisseau en secteur boisé par exemple), cartographie sur la base du scan 25.
- Définition du périmètre d'étude incluant chaque première parcelle limitrophe du réseau hydrographique, sur la base des limites visibles à l'orthophotographie (chemin, limite de végétation, ...).

Le diagnostic biologique a été réalisé au sein du périmètre ainsi agrandi. Celui-ci atteint une surface totale de 8 776 ha (contre 4 341 ha du périmètre initial).

I.2. INVENTAIRES BIOLOGIQUES

I.2.1. Habitats naturels / flore

- **Principes de la méthode**

Cette étude comprend la détermination et la cartographie précise des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (annexes I, II et IV de la directive Habitats, 92/43/CEE du 21 mai 1992).

Ces derniers sont caractérisés en terme de groupements végétaux en se basant sur la typologie scientifique des habitats européens (Code Corine Biotopes et Code Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire) et à l'aide de relevés phyto-sociologiques.

- **Photo-interprétation**

La première étape consiste à réaliser une photo-interprétation à l'aide de photographies aériennes qui permet de définir la nature de l'occupation du sol. Cette analyse est complétée par des relevés sur le terrain permettant une détermination fine des habitats naturels en présence ainsi que leur cartographie précise.

- **Relevés de terrain**

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru afin d'identifier les entités homogènes de végétation, entre mai et septembre 2010, avec un complément début septembre 2011.

Le planning des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
11, 12, 26, 27, 28 mai 2010	Sébastien MALLOL, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
4, 16, 21 juin 2010 3, 4, 9, 11, 12, 19 août 2010 3, 15 septembre 2010	Philippe MENARD, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
12, 13, 20, 21, 26, 27, 28 juillet 2010	Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
7 et 8 septembre 2011	Sébastien MALLOL	Atelier BKM

Au moins deux relevés de végétation sont réalisés pour chaque habitat naturel d'intérêt patrimonial. Par relevé, sont déterminés :

- les espèces présentes,
- leurs coefficients d'abondance / dominance (méthode Braun-Blanquet),
- la structure de la végétation,
- l'intérêt patrimonial de l'habitat,
- le stade d'évolution, l'état de conservation de l'habitat ainsi que les menaces pesant sur celui-ci.

Chaque point de relevé est localisé par GPS.

Les espèces végétales protégées et/ou d'intérêt patrimonial (espèces déterminantes de ZNIEFF, espèces rares et peu répandues dans la région) observées dans le cadre de ces relevés de végétation sont mises en évidence.

La nature des espèces floristiques composant chaque unité permet de déterminer les associations végétales dont les caractéristiques définissent les habitats (cf. ci-dessous).

• Typologie des habitats naturels

Sur la base des relevés effectués sur le terrain, les habitats naturels sont caractérisés selon la nomenclature Corine Biotopes et les cahiers d'habitats Natura 2000.

I.2.2. Faune

La faune patrimoniale présente au sein de l'aire d'étude a été identifiée à partir de données bibliographiques récentes. Les sources de ces données sont les suivantes :

- Mission Vison d'Europe, DREAL Aquitaine,
- DREAL Poitou-Charentes,
- Charente Nature : observations réalisées entre 2000 et 2009,
- Nature Environnement 17 : observations réalisées entre 2000 et 2009,
- ONEMA : délégations départementales (Charente et Charente-Maritime) et inter-régionale,
- Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques (Charente et de Charente-Maritime),
- Fédérations départementales des Chasseurs (Charente et Charente-Maritime).

Les données bibliographiques ont été complétées par des inventaires de terrain, ciblées sur certains groupes de faune, à savoir :

- Les insectes ; peu de données sur ce groupe étaient disponibles dans la bibliographie,
- Les amphibiens ; l'analyse des données existantes a mis en évidence la présence de l'une des dernières stations de Sonneur à ventre jaune de Charente-Maritime, au sein de l'aire d'étude
- Les reptiles ; d'après l'analyse bibliographique, le site détient plusieurs populations de Cistude d'Europe
- Les mammifères semi-aquatiques ; des traces de Loutre ont été observées à divers endroits au sein de la vallée de la Seugne, il s'agit de confirmer la présence de l'espèce au sein de l'aire d'étude.

• Insectes

Afin de couvrir au maximum la saison d'activité des insectes, les prospections ont été réalisées au cours de trois périodes différentes en 2010 et complétées en 2011.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme	Objet
28 mai 2010	Nicolas KOMEZA	ENTOMA	Espèces précoces (Coléoptères surtout)
26 juin 2010	Nicolas KOMEZA	ENTOMA	Tous les groupes
15 août 2010	Nicolas KOMEZA	ENTOMA	Cortèges estivaux (Orthoptères et Odonates surtout)
23 juin 2011 28, 29 juillet 2011	Audrey JOUSSET	ATELIER BKM	Tous les groupes

Les ordres analysés ont été les groupes visuellement les plus accessibles : Odonates, Lépidoptères, Orthoptères et Coléoptères. Néanmoins d'autres groupes tels que les Hyménoptères ont été pris en compte pour les grandes espèces les plus facilement identifiables.

Les papillons et les libellules étant des insectes farouches, au vol particulièrement rapide lors de températures élevées, la méthodologie employée est simple car elle ne requiert que l'utilisation du filet type « papillon ». La capture des Orthoptères s'est effectuée à vue et à l'aide du filet « papillon » pour les plus véloces. La grande majorité des insectes a donc été « tenue en main » afin de s'assurer de la validité de la capture ou d'effectuer sa détermination. La détermination s'effectue d'après des critères externes facilement visibles ou avec l'aide d'une loupe de terrain. Tous les individus capturés ont été relâchés après identification. De plus, pour les Orthoptères, l'écoute des « chants » est requise pour différencier certaines espèces.

Pour les Coléoptères saproxyliques, la recherche des espèces d'intérêt patrimonial a été orientée principalement vers les trois espèces potentielles au sein de l'aire d'étude : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et la Rosalie alpine (*Rosalia alpina*).

• Amphibiens

Les prospections visent spécifiquement la recherche du Sonneur à ventre jaune au sein de l'aire d'étude entre avril et juin 2010. Des prospections complémentaires portant sur les espèces de l'annexe IV ont été réalisées au printemps 2011.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
21, 22 avril 2010	Magali SCHOUVERT	Atelier BKM
10 mai 2010	Philippe MENARD	Atelier BKM
7 juin 2010	Magali SCHOUVERT	Atelier BKM
24, 25 mars 2011	Philippe MENARD	Atelier BKM

La méthodologie ci-dessous a été suivie :

- Identification des zones potentielles de présence de l'espèce : identification des secteurs riches en poches d'eau, de faible surface et bien exposés (bras morts, ruisseaux, sources, bords d'étang marécageux, petits lacs, mares de pâture, fossés de drainage, ornières, bassins divers, proches de boisements)... Les secteurs favorables sont repérés à partir de l'analyse des photographies aériennes et des scans 25, complétés par des secteurs favorables identifiés au cours des autres prospections naturalistes.
- Prospection des zones préalablement identifiées à la recherche de l'espèce : observation visuelle, recherche des pontes, capture au filet et relâcher sur place, écoutes diurnes par temps calme et doux (température de l'eau supérieure à 11 °C).

- **Reptiles**

La présence de la Cistude d'Europe a été spécifiquement recherchée au sein de l'aire d'étude dans le courant de l'été 2010, de juin à août.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
30 juin, 1 ^{er} juillet 2010	Philippe MENARD, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
23, 30 juillet 2010	Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
3, 4, 9, 11, 12, 19 août 2010	Philippe MENARD, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM

La méthodologie ci-dessous a été suivie :

- **Identification des zones potentielles de présence de l'espèce :**
Repérage des mares et plans d'eau présentant une importante végétation aquatique, sur la base de l'analyse des photos aériennes et d'observations sur site.
- **Observations visuelles directes :**
Des contacts visuels de l'espèce en situation d'insolation ont été recherchés, par observation aux jumelles des points d'eau sélectionnés. Les Cistudes s'exposent au soleil jusqu'à atteindre une température corporelle optimale selon les besoins (en moyenne 26 °C). Les supports d'insolation privilégiés sont principalement des débris ligneux (souches et troncs d'arbres) en bordure de plans d'eau, des touradons de *Carex* ou autre végétation rivulaire (*Source : Cistude Nature, Guide technique pour la Conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine*). Au printemps et à l'automne, l'exposition des individus se fait aux heures les plus chaudes de la journée, à savoir au début de l'après-midi. En revanche, pendant l'été, elles évitent les heures les plus chaudes et ne sortent que dans la

matinée et en fin d'après-midi.

- **Mammifères**

Mammifères semi-aquatiques

D'après les données bibliographiques, la Loutre est régulièrement observée au sein de l'aire d'étude (observation d'individus ou d'indices de présence).

Afin de confirmer sa présence, des indices ont été recherchés (empreintes, épreintes) lors de l'observation des ponts réalisée pour le diagnostic Vison d'Europe, entre février et avril 2010.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
2, 8, 16, 24, 25 février 2010 11, 12, 29, 31 mars 2010 8 avril 2010	Magali SCHOUVERT	Atelier BKM
25 janvier 2011	Philippe MENARD	Atelier BKM

Concernant le Vison d'Europe, son recensement nécessite des campagnes de piégeage, non réalisables dans le cadre de ce DOCOB. Ainsi, l'analyse a été réalisée sur la base des données recueillies dans le cadre de la première mission Vison d'Europe (1999-2003).

Chiroptères

L'analyse de ce groupe a été réalisée à partir des données bibliographiques disponibles. Les sources de données sont les suivantes :

- Base de données de Charente Nature (observations réalisées entre 2000 et 2009)
- Base de données de Nature Environnement 17 (observations réalisées entre 2000 et 2009)
- Ouest Aménagement, 2005 - Document d'Objectifs des carrières de Bellevue n°FR5402003
- ECE Environnement, 2007 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier DUP
- ECE Environnement, 2007 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier d'incidences au titre de l'article L 414-4 du Code de l'Environnement
- ECE Environnement, 2008 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier d'évaluation des incidences au titre de natura 2000 - Complément Chiroptères
- TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes

I.3. CARTOGRAPHIE ET BASE DE DONNEES

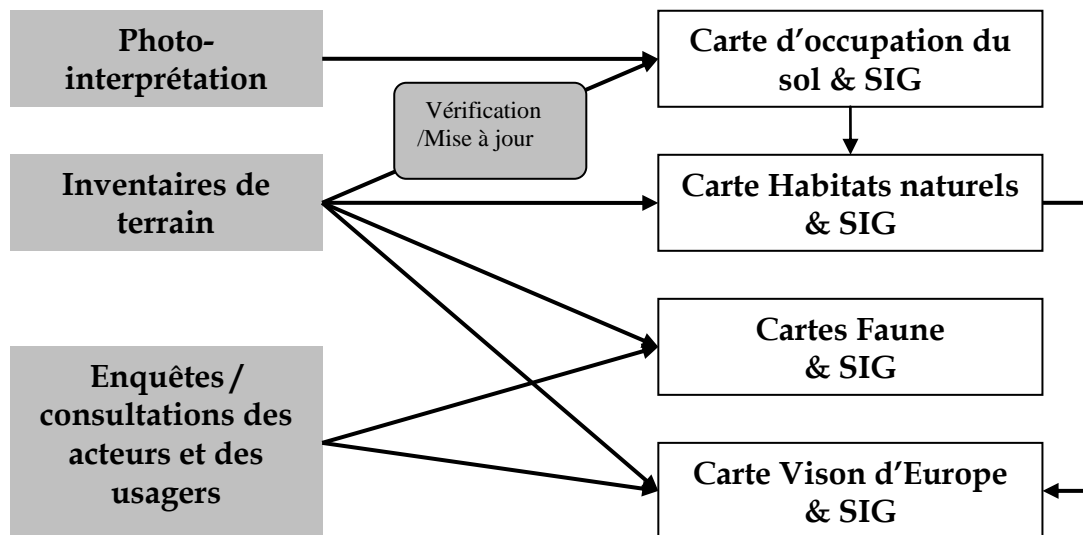
Les informations recueillies sont intégrées au sein d'un Système d'Information Géographique (SIG). Le logiciel utilisé est MapInfo 8.5.

- Saisie numérique à partir des limites visibles sur ortho-photographies (année 2007) ; échelle de saisie 1/5000^{ème} minimum ;
- Construction de la base de données en respectant les préconisations de la DREAL du Poitou-Charentes.

Les cartes produites répondent à 4 thématiques :

- Occupation du sol
- Habitats naturels
- Faune
- Vison d'Europe

La démarche suivie pour l'élaboration des cartes est synthétisée ci-dessous.



II. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE

II.1. CARACTERISTIQUES DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE

La végétation de l'aire d'étude appartient au courant sub-atlantique, caractérisé par les séries du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Trois zones de végétation bien distinctes sont identifiées.

Les fonds de vallons sont marqués par la dominance de boisements humides, mélanges d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et parfois d'Orme (*Ulmus minor*) ; cette association d'espèces est caractéristique des formations alluviales. Y sont également présentes des cultures et des prairies plus ou moins humides. Ces fonds de vallons comprennent aussi des plans d'eau, plus ou moins vastes, dont certains ont une forte valeur biologique du fait de la diversité en espèces animales et végétales qu'ils abritent. C'est le cas notamment de l'étang de Saint-Maigrin, l'étang d'Allas Bocage et l'étang de Soubran. Ponctuellement, dans les secteurs les plus humides, sont observés des zones para-tourbeuses (prairies à Molinie, rigoles à Myrte des marais), types de végétation à très forte valeur patrimoniale et en forte régression sur le territoire national. Les ruisseaux et rivières de la zone d'étude sont caractérisés par la présence régulière d'herbiers de végétaux immergés conférant à ces milieux un intérêt certain pour la faune (abri, zone de reproduction ou de chasse).

En tête de bassin versant, sur les points hauts de l'extrémité sud de l'aire d'étude, les boisements ont une tendance nettement acidiphiles. Ils sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) auquel se mêlent le Châtaignier (*Castanea sativa*) et le Pin maritime (*Pinus Pinaster*), issu d'un développement spontané ou de plantations. Les espaces ouverts sont alors généralement constitués de landes, d'hygrométrie variable en fonction de leur localisation topographique. Elles sont sèches sur les versants et humides dans les fonds de vallons.

Sur le reste du territoire, à tendance plus calcicole, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est mêlé au Charme (*Carpinus betulus*) et au Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Les espaces ouverts sont occupés par des cultures et des prairies mésophiles.

Ainsi, du fait de conditions stationnelles variées, la vallée de la Seugne et affluents est marquée par des formations végétales diversifiées, dont certaines détiennent une forte valeur patrimoniale. Les fonds alluviaux apparaissent nettement comme les entités abritant la végétation la plus riche. Les habitats présents sont parfois rares, en régression à l'échelle nationale, et abritent une flore rare et / ou protégée.

Au total, 15 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats (voir le tableau ci-après) et 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés.

L'ensemble des habitats répertoriés est présenté sur la carte « Habitats naturels ».

CC	CN	Désignation	Superficie totale	% Aire d'étude
22.32	3130-5	Gazons amphibies annuels septentrionaux	Habitat ponctuel	
22.44	3140	Tapis immergés de Characées	Habitat ponctuel	
22.42	3150-1	Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel	
22.41	3150-3	Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel	
22.41 x 22.421	3150-4	Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Habitat ponctuel	
24.4	3260	Végétations immergées des rivières	Habitat ponctuel	
24.43	3260-3	Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	Habitat ponctuel	
24.44	3260-6	Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique	Habitat ponctuel	
31.23	4030	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	3 ha	0,07 %
37.1	6430-1	Communautés à reine des prés et communautés associées	62 ha	1,43 %
37.311	6410	Prairies humides à molinie	0,6 ha	0,01 %
37.71	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes	66 ha	1,52 %
44.3	91E0	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	687,7 ha	15,84 %
44.4	91F0	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	30 ha	0,69 %
51.142	7110	Rigoles à Myrte des marais	Habitat ponctuel	

CC : Code Corine Biotopes

CN : Code Natura 2000

En gras : Habitat communautaire prioritaire

Tableau 24 : Liste des habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats répertoriés au sein de l'aire d'étude

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

L'annexe I de la Directive Habitats liste les **habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire**, c'est-à-dire des sites remarquables qui :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèque ;
- présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits **prioritaires** du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Sur les 231 habitats naturels d'intérêt communautaire listés par cette annexe, la France en regroupe 172, dont 43 sont prioritaires.

Gazons amphibies annuels septentrionaux

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.32

Code Natura 2000 : 3130-5

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe essentiellement aux étages planitiaire à montagnard, sous climats variés, atlantique à continental-montagnard. La submersion par l'eau est courte et essentiellement hivernale. L'habitat est plutôt héliophile ; il peut toutefois accepter un léger ombrage. Il se présente sous forme d'un gazon peu stratifié d'herbes annuelles, notamment de souchet brun-noirâtre (*Cyperus fuscus*) et souchet jaunâtre (*Pycreus flavescens*).

Répartition géographique

L'aire de répartition de cet habitat couvre une bonne partie des régions non méditerranéennes françaises.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est de valeur patrimoniale forte au regard des espèces végétales qu'il abrite et de son niveau de rareté dans cette partie du territoire.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat fragile et en régression reste très menacé par la transformation des lacs et étangs en bases de loisirs, à l'origine d'aménagements, piétinements intensifs, eutrophisation, régularisation des rives. Par ailleurs, le remblaiement, le drainage des chemins forestiers ou des landes humides et leur fermeture lui sont défavorables.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, un seul secteur a été noté au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture (TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes).

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein des bassins de la pisciculture d'Allas Bocage, cet habitat présente un faciès simplifié, quasi monospécifique.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- maintien de la submersion temporaire,
- maintien d'une topographie douce des berges de l'étang,
- absence de tout fertilisant
- surveillance des espèces pouvant contribuer à faire régresser ou éliminer l'habitat : bruyères, Molinie, autres plantes ligneuses.

Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.42

Code Natura 2000 : 3150-1

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe surtout dans les étangs, mares et lacs de plaine. La végétation est typiquement constituée de végétaux enracinés d'eaux moyennement profondes, tels que les Myriophylles (*Myriophyllum sp.*). Les eaux sont plutôt eutrophes à hyper-eutrophes.

Répartition géographique

Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France mais il est surtout développé sur les zones alluviales, plus spécialement sur les substrats géologiques neutres à basiques.

Intérêt patrimonial

La forme de l'habitat dominée par le Myriophylle, ce qui est le cas ici, a une valeur patrimoniale moindre, comparativement aux autres types (à potamots par exemple).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de surcharges piscicoles ;
- la régression due aux espèces proliférantes : ragondins, rats musqués, écrevisses exotiques, Jussie, Myriophylle du Brésil, ...,
- la mise en assec ;
- les curages et dragages.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, trois secteurs ont été notés : au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture (TBM SARL Chauvaud, 2009 – Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes) et, lors des prospections de 2011, dans deux plans d'eau sur les communes de Mirambeau et Saint Maigrin.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Les herbiers observés en 2011 sont des herbiers monospécifiques de Myriophylles associés ou non à du Nénuphar blanc. La typicité de l'habitat est donc faible et l'état de conservation moyen.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- gestion globale du plan d'eau : protection minimale des berges, zonage des activités, traitement des rejets polluants ;
- limitation de l'eutrophisation et de l'apport sédimentaire ;
- bonne gestion du niveau d'eau ;
- faucardage des hélophytes s'ils sont trop envahissants ;
- surveillance des espèces pouvant contribuer à faire régresser ou éliminer l'habitat : Molinie, bruyères, autres plantes ligneuses.

Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophe

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.41

Code Natura 2000 : 3150-3

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe surtout dans les mares et petits étangs mais également dans les bras morts de rivières, canaux ou fossés de drainage à faible courant. La végétation est typiquement dominée par les macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (*Lemna sp.*, *Azolla sp.*, *Wolffia arrhiza*, *Hydrocharis morsus-ranae*). Les eaux sont plutôt mésotrophes à eutrophes.

Répartition géographique

Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France sur tout type de substrat géologique.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est assez fréquent avec un intérêt patrimonial variable suivant la communauté présente. Le groupement monospécifique à *Lemna minor* présent sur l'aire d'étude a une valeur patrimoniale moindre comparativement aux autres types plus diversifiés et susceptibles d'habiter des espèces végétales protégées et / ou patrimoniales.

Tendances évolutives et menaces potentielles

La forme eutrophe de cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de la prolifération d'espèces animales allochtones (ragondins, rat musqués, écrevisses exotiques);
- la régression due aux espèces végétales allochtones : Jussie, Myriophylle du Brésil, Jacinthe d'eau
- la mise en assec prolongé ; l'acidification des eaux et d'une manière générale toute modification des conditions hydriques.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'est présent que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. Une mare forestière colonisée par les Lentilles d'eau (*Lemna minor*) a été observée lors des prospections de 2011. Notons que cet habitat a également été observé en mosaïque avec des herbiers de grands Potamots immergés. Il correspond dans ce cas là à l'habitat « Végétation aquatique des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels » présenté par la suite.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Les prospections de 2011 n'ont permis d'observer que des voiles monospécifiques de Lentilles d'eau (*Lemna minor*) en tant que végétation libre flottante. La typicité de l'habitat est donc faible et l'état de conservation moyen.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- lutter contre la prolifération des Lentilles d'eau (récolte, contrôle par les canards) ;
- gérer la prolifération des espèces allochtones pouvant porter atteinte à l'habitat.
- limitation de l'eutrophisation ;
- éviter une fermeture trop importante du milieu.

Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.41 x 22.421

Code Natura 2000 : 3150-4

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe dans des milieux d'eau stagnante eutrophe tels que les canaux, les rivières lentes, les bras morts de rivières ou les fossés des marais eutrophes. La végétation présente un fort recouvrement et est typiquement dominée par les Potamots à feuilles larges, les Myriophylles et macrophytes flottant.

Répartition géographique

Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France au niveau des marais de plaine, de l'aval des cours d'eau ou des bras morts des grands fleuves.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cet habitat est très fort du fait de sa fonction de corridor et de zone de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons. C'est également un habitat favorable pour la Loutre d'Europe.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de la prolifération d'espèces animales allochtones (ragondins, rat musqués, écrevisses exotiques) ;
- un envahissement par les macrophytes invasifs, risque accru en cas d'entretien mécanique ;
- comblement naturel ou anthropique ;
- entretien avec des herbicides.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'est présent qu'au niveau de la partie aval de la Seugne. En effet, dans cette partie de la rivière, le cours d'eau se divise en de nombreux bras plus ou moins anthropisés permettant le drainage d'une ancienne zone marécageuse. Ces bras sont caractérisés par un faible courant. Trois strates ont été observées : une strate au dessus de l'eau (*Sagittaria sagittifolia*, ...), une strate flottante (*Lemna minor*, ...) et une strate submergée (*Potamogeton perfoliatus*, ...). Notons que le Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*) qui fait partie des espèces indicatrices de l'habitat est une espèce déterminante ZNIEFF dans les départements de la Charente et de la Charente Maritime.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Les herbiers observés présentent une bonne diversité spécifique en particulier concernant les espèces typiques de l'habitat. La coexistence de trois strates a été observée. L'état de conservation de l'habitat est donc considéré comme bon.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- maintien ou restauration des écoulements
- maintien des embâcles plutôt que leur élimination systématique
- gérer la prolifération des macrophytes par faucardage ;

- prévoir des actions de rajeunissement pour les zones envasées ;
- la reconnexion des bras morts ou des canaux peut éventuellement être envisagée en cas d'hyper-eutrophisation.

Végétations immergées des rivières

Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres

Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 24.4 / 24.43 / 24.44

Code Natura 2000 : 3260 / 3260-3 / 3260-6

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat correspond à toutes les communautés fluviatiles d'eau plus ou moins courante, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de Bryophytes aquatiques. Il est donc habituellement dominé par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, diverses hydrophytes submergées ainsi que par des communautés de Bryophytes.

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans toute la France.

Intérêt patrimonial

Cet habitat détient une forte valeur patrimoniale de part son rôle vis-à-vis de certaines espèces animales (Odonates, poissons).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est sensible à la qualité de l'eau, à une sédimentation trop importante, à l'embroussaillement, à une réduction des débits, et à l'eutrophisation.

Sa conservation passe donc par une gestion globale de la qualité de l'eau, des débits d'écoulement, et de l'entretien de la ripisylve au sein du bassin versant.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat est présent sur la plupart des cours d'eau de l'aire d'étude. Deux habitats élémentaires ont été identifiés. Cependant il n'a pas été toujours possible de les distinguer du fait des variations de végétalisation au cours de l'année, d'une année sur l'autre, selon les

faciès d'écoulement ou suite à des événements climatiques influençant le régime hydraulique du cours d'eau (crues, périodes d'assec).

- L'habitat élémentaire « Végétation immergée des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres » est présent dans le cours d'eau de la Seugne dans sa partie aval entre Pons et Jonzac. L'habitat observé est méso-eutrophe, caractérisé par la présence de la Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*), du Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), de l'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*) et du Rubanier (*Sparganium sp.*).
- L'habitat élémentaire « Végétation immergée des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique » est présent au sein de la plupart des petits ruisseaux affluents de la Seugne. Notons qu'il n'a pas été observé au niveau de certains ruisseaux du fait de l'absence d'eau dans ces derniers lors des prospections. L'association de trois strates ayant un fort recouvrement a été observée. Une strate émergée correspondant à des peuplements denses d'amphiphytes tels que l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*), le Cresson de Fontaine (*Nasturtium officinale*) ou la Véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*); une strate de macrophytes flottants représentée essentiellement par des Lentilles d'eau (*Lemna minor*) et une strate submergée à Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*) et quelquefois Elodée du Canada (*Elodea canadensis*).

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Sur les secteurs observés, l'habitat semble en bon état de conservation.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- gestion globale de l'eau sur le bassin versant ;
- maintien de l'alternance naturelle des faciès d'écoulement ;
- maintien d'un certain débit, en évitant les assècs ;
- entretien doux des cours d'eau : maintien d'un éclaircissement minimal, gestion des embâcles trop envahissants

Tapis immergés de Characées

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.44

Code Natura 2000 : 3140

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat correspond à toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dominés par les Characées.

Les Characées sont des espèces pionnières. Les peuplements peuvent être monospécifiques ou composés d'espèces appartenant à un ou plusieurs genres.

La présence des Characées est généralement indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans toute la France. Néanmoins, l'eutrophisation des milieux, la diminution de la transparence de l'eau, l'envasement et le développement des hélophytes ont fait considérablement régresser ces communautés végétales.

Intérêt patrimonial

Cet habitat détient une forte valeur patrimoniale de par son rôle vis-à-vis notamment des espèces aquatiques : les Characées ont un rôle important dans la chaîne alimentaire des espèces herbivores aquatiques. Elles constituent également des lieux de frayères pour les poissons et sont recherchées par les écrevisses en période de mues.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Les Characées qui composent cet habitat sont souvent rares et vulnérables. Leur présence s'efface peu à peu avec l'installation des myriophylles, cératophylles, potamots, ... ou l'évolution naturelle des milieux par comblement progressif. Cette disparition est accrue par certaines actions défavorables : changement dans la régulation des niveaux d'eau, piétinement, assèchement, pollution des eaux (notamment par les phosphates), chaulage des plans d'eau à des fins piscicoles, augmentation de la concentration en nutriments et diminution de la transparence.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, un seul secteur a été noté au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture (TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes).

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- éviter le recalibrage, curage, l'assèchement et le comblement, ainsi que le piétinement ;
- veiller à la bonne qualité des eaux environnantes.

Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex*

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 31.23

Code Natura 2000 : 4030

Superficie : 3 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

Les landes sont caractérisées par une formation végétale basse avec la présence d'espèces ligneuses de taille inférieure à 2 m. Elles se développent sur des sols acides et pauvres en nutriments mais légèrement humides.

Cet habitat est dominé par la Bruyère arborescente (*Erica arborea* L.), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum* L.) et la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) auxquelles sont associés le Saule cendré (*Salix cinerea* L.), le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica* Willd.), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus* L.), l'Ajonc nain (*Ulex minor* Roth.) et la Bruyère cendrée (*Erica cinerea* L.).

Répartition géographique

Les landes mésophiles sont présentes sur une large façade ouest de la France, allant du Cotentin au Pays-Basque. Il s'agit d'un habitat en régression sur le territoire national.

Intérêt patrimonial

Cet habitat participe à la diversité biologique et paysagère de la vallée. Il s'inscrit de plus dans une mosaïque de milieux riches en espèces diversifiées, relatives aux différents stades de colonisation forestière (landes, fourrés, boisements). En outre, il constitue un refuge pour les espèces oligotrophes en raréfaction compte tenu de l'eutrophisation globale des espaces de landes.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Les landes atlantiques se développent pour partie suite aux coupes forestières. Constituant un stade de transition, ces dernières sont rapidement colonisées par les espèces pré-forestières des manteaux et d'ourlets, liés à la dynamique des espèces arbustives et arborescentes telle que la Brande (*Erica scoparia*), le Prunelier (*Prunus spinosa*), le Pin maritime (*Pinus pinaster*).

L'exploitation forestière intensive des landes (plantations de pins) constitue la principale menace à l'origine de la régression de l'habitat.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de la vallée de la Seugne et de ses affluents, l'habitat est marqué par une forte présence de la Fougère aigle, de la Molinie, ainsi que des Bruyères et des Ajoncs.

Les landes atlantiques à *Erica* et *Ulex* colonisent des surfaces restreintes et sont parfois étroitement imbriquées avec des boisements de résineux. Au sein de l'aire d'étude, cet habitat est présent en tête de bassin, dans les secteurs les plus acides.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein de la zone d'étude, la Fougère aigle est prédominante, ainsi que les Bruyères et la Molinie bleue. La Fougère Aigle peut coloniser la lande au détriment des autres espèces, une gestion de celle-ci est alors nécessaire. Le pâturage extensif, la fauche, ou des actions plus spécifiques du type « brise-fougère » permettent le maintien de la lande dans un bon état de conservation.

Communautés à Reine des prés et communautés associées

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.1

Code Natura 2000 : 6430-1

Superficie : 62 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

Cet habitat est généralement rencontré sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote, dans des zones soumises aux crues périodiques du cours d'eau mais ne subissant aucune action anthropique. Il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relation dynamique avec les forêts alluviales.

Ces formations végétales sont principalement composées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), l'Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*) auxquels est associé l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) dans les zones plus humides.

Répartition géographique

Cet habitat est assez répandu sur le territoire français à l'étage collinéen, dans les domaines atlantique et médio-européen : ouest, est et centre du territoire.

Intérêt patrimonial

Ce type de milieu humide détient un intérêt patrimonial certain. Il peut en effet héberger des espèces rares à l'échelle régionale, comme l'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*) et constitue une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), ce qui entraîne également la présence d'insectivores, tels que les chauves-souris. Il s'agit en outre d'un habitat préférentiel du Vison d'Europe.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat de transition dérive généralement de la coupe des forêts alluviales ou de l'abandon des activités agropastorales en secteur alluvial. Il a une tendance à la régression en raison du drainage des parcelles pour leur mise en culture.

Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont :

- L'extension de l'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture ou utilisation de l'espace en prairies fauchées ou pâturées faisant disparaître les espèces de la mégaphorbiaie) ;
- La plantation de peupleraies et gestion de celles-ci de manière intensive (excès de produits chimiques et de travaux du sol) ;
- Tout aménagement hydraulique tendant à réduire ou à supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau ;
- L'aggravation de l'eutrophisation des cours d'eau et l'apport excessif d'azote entraînent une modification du cortège floristique qui peut évoluer vers la mégaphorbiaie eutrophe ;

- Le risque d'invasion par des pestes végétales, comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ; de forte dynamique, elles finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de la vallée de la Seugne et de ses affluents, cet habitat est régulièrement observé. Il forme des cordons en bordure des cours d'eau, des lisières et dans les clairières de forêts humides.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein de la zone d'étude et dans les endroits où les activités anthropiques sont faibles voire absentes, cet habitat est conservé en l'état.

La préservation d'une eau superficielle peu chargée en nutriments, et l'absence de perturbations hydrauliques dans le lit mineur et le lit majeur du cours d'eau lui sont favorables.

Prairies humides à Molinie

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.311

Code Natura 2000 : 6410

Superficie : 0,6 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

Les prairies à Molinie se développent sur des sols paratourbeux, pauvres en nutriments, à humidité variable. La Molinie bleue (*Molinia caerulea* L.) occupe une place particulière en raison de sa forte sociabilité et de sa capacité d'adaptation.

Répartition géographique

Cet habitat, autrefois très répandu, est en très forte régression et est devenu extrêmement menacé ; il est rare en Poitou-Charentes. Il n'est observé que dans le centre-ouest de la France, de la Gironde au Maine et à la Basse-Normandie méridionale.

Intérêt patrimonial

Les prairies à Molinie ont une forte valeur patrimoniale ; elles accueillent en effet une flore rare et / ou protégée.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Ces prés sont apparemment peu menacés. Ils sont néanmoins sensibles au drainage pour valorisation agricole ou sylvicole (peupliers) des terres, ainsi qu'à toute activité à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux l'alimentant.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de l'aire d'étude, la végétation de la prairie à Molinie, en plus de *Molinia caerulea*, se compose du Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), du Gaillet des marais (*Galium palustre*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). Une variante à Bruyère à balai (*Erica scoparia* L.) et Choin noirissant (*Schoenus nigricans*) y est présente.

Ces prairies colonisent une surface restreinte au niveau du fond de vallon. Au sein de la vallée de la Seugne, cet habitat est rencontré en amont des cours d'eau, sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

L'entité présente au sein de l'aire d'étude subit une dynamique progressive de colonisation par les ligneux et est actuellement menacée de fermeture par le développement de la saulaie. La prairie à Molinie dépend étroitement des conditions hydriques du sol et des modes d'exploitation (fauche, pâturage). L'engorgement en eau permet en effet le maintien des espèces hygrophiles caractéristiques de cet habitat.

Mégaphorbiaies eutrophes

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.71

Code Natura 2000 : 6430-4

Superficie : 66 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

Il s'agit de prairies élevées souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont ainsi eutrophisés et contiennent alors des éléments organiques en abondance. Cet habitat se développe également sur des sols enrichis en azote.

Ces formations végétales sont principalement composées par le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*) associés à l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) et la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

Répartition géographique

Ce type d'habitat est assez largement réparti sur le territoire national, essentiellement dans les domaines atlantique et continental. Du fait de l'eutrophisation constante des cours d'eau, il est sans doute en expansion, celle-ci se faisant au détriment des mégaphorbiaies mésotrophes (type précédent).

Intérêt patrimonial

Ce type de formation possède un intérêt patrimonial certain. Les espèces végétales qui la compose sont plutôt banales (nitrophiles), mais elle abrite ou est fréquentée par des espèces animales de fort intérêt patrimonial : Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites par l'homme. Elles constituent un stade transitoire entrant dans la dynamique des boisements. Elles peuvent se régénérer à la suite de coupes forestières ou de manière plus naturelle sur des zones remaniées par les crues. Suite à une eutrophisation accentuée par les apports du cours d'eau ou par amendement dans les peupleraies, elles peuvent se substituer aux mégaphorbiaies mésotrophes. Par contre, en cas d'eutrophisation excessive, le cortège floristique se réduit considérablement en faveur des espèces les plus nitrophiles telles que l'Ortie dioïque. Ceci s'observe surtout dans les parties aval des cours d'eau.

Certaines actions sont défavorables à son maintien :

- Passage à la prairie de fauche avec amendements ou à la prairie pâturée, entraînant la destruction de l'habitat qui est alors réduit à un liseré de transition ;
- Plantations de peupliers gérées de manière intensive ; l'habitat peut se maintenir en sous-bois si la peupleraie est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques ;
- Travaux hydrauliques (rectification de cours d'eau, empiérement des rives, ...) ;
- Risque d'invasion par des pestes végétales, comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ; de forte dynamique, elles finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de mégaphorbiaie.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat est légèrement plus représenté au sein du bassin de la Seugne et de ses affluents que les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes, notamment dans la vallée de la Seugne entre Jonzac et Pons. Il occupe les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constitue des ourlets au niveau des forêts résiduelles.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein de l'aire d'étude, l'état de conservation est relativement bon, même si certaines formations montrent un degré de dégradation plus élevé, caractérisé généralement par un envahissement par les ronces, ou une très forte dominance de l'ortie. C'est souvent le cas sous les peupleraies.

La gestion favorable à cet habitat consiste à veiller à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique et de son environnement alluvial (pas de drainage, pas de rectification / recalibrage de cours d'eau, maintien de berges naturelles, ...). En outre, dans les plus vastes entités localisées en lit majeur, il est possible de mettre en place un entretien par fauche, permettant le maintien de l'ouverture.

Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Habitat prioritaire

Code CORINE Biotopes : 44.3

Code Natura 2000 : 91E0

Superficie : 687,7 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

Il s'agit d'un boisement qui occupe le lit majeur des cours d'eau recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières. Il occupe des stations humides, inondées périodiquement.

Les peuplements observés sont dominés par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) principalement installé dans les parties proches du cours d'eau, auquel est associé le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) qui se retrouve tant sur les banquettes alluviales inférieures qu'au niveau des parties hautes. La strate herbacée peut être assez dense sur les entités les plus étendues et est notamment composée par la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le Lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*) et la Berce commune (*Heracleum sphondylium*).

Répartition géographique

En France, cet habitat est relativement fréquent à l'étage collinéen, bien qu'il soit de faible étendue spatiale. Les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition le long de certaines vallées.

Intérêt patrimonial

La forêt de frênes et d'aulnes détient un fort intérêt patrimonial. Elle est à mettre en relation avec un ensemble complexe d'habitats en interaction, constituant une véritable mosaïque de milieux qui offre une multitude de niches écologiques pour la faune. Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- Mammifères : Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), Loutre (*Lutra lutra*), chauves-souris (Barbastelle - *Barbastella barbastellus*, Murin de Natterer - *Myotis nattereri*, Noctule commune - *Nyctalus noctula*, Noctule de Leisler - *Nyctalus leisleri*)
- Insectes : Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat a une tendance à régresser du fait de la forte déforestation des vallées par le passé, de la substitution par des plantations de peupliers, la rectification et le curage des cours d'eau.

Ainsi, la gestion hydraulique, l'entretien trop sévère de la ripisylve, l'occupation du sol adjacente, l'extension des cultures et les maladies affectant les aulnes (liées au phytophthora notamment), sont les principales menaces qui pèsent sur cet habitat.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de l'aire d'étude, la strate arborée de cet habitat est marquée, par endroit, par la présence du Saule blanc (*Salix alba*), qui se mêlent aux aulnes et aux frênes. Dans les secteurs où le boisement est le plus étendu, la strate arbustive est fortement diversifiée avec la présence d'Erable champêtre (*Acer campestre*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et du Sureau noir (*Sambucus nigra*).

Par endroit, cet habitat est remplacé par une bordure plantée de peupliers.

Cet habitat est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne et de ses affluents. Les peuplements observés sont de faible étendue constituant, le long des cours d'eau, des formations étroites et linéaires installées sur les berges. Ces formations peuvent s'étendre si la topographie le permet. C'est notamment le cas dans la plaine alluviale de la Seugne, large et humide, entre Jonzac et Pons.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Les entités localisées dans l'aire d'étude présentent un bon état de conservation, avec une diversité floristique assez élevée et une bonne typicité de l'habitat. Ce dernier fait l'objet d'une gestion traditionnelle, sur le mode extensif, par l'homme, du type coupe de taillis pour la récolte du bois de chauffage.

La conservation de cet habitat passe par la protection de l'hydrosystème, notamment les cycles de crues, ainsi que par une gestion conservatoire. Certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement :

- Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ;
- Pas de drainage des terres ;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant l'Aulne (*Alnus glutinosa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), si besoin, enrichissement par plantations d'aulnes et de frênes ;
- Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne (*Alnus glutinosa*) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (*Acer negundo*), les peupliers (*Populus sp.*) et les platanes (*Platanus acerifolia*).
- En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt vis-à-vis de la faune.

Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 44.4

Code Natura 2000 : 91F0

Superficie : 30 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

La frênaie-ormaie est présente dans certaines zones déprimées soumises à des crues dues à la remontée de la nappe alluviale. La végétation est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) auquel s'ajoutent l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La strate arbustive très diversifiée, est composée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) et le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*). La strate herbacée est aussi riche et couvrante ; on y retrouve également des espèces de la mégaphorbiaie au niveau des stations les plus humides.

Répartition géographique

La frênaie-ormaie est devenue rare à l'échelle de la France. Elle s'observe essentiellement à l'étage collinéen de l'Europe tempérée en bordure du Rhin, du Rhône, de la Saône, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, de l'Adour et de certains de leurs grands affluents.

Intérêt patrimonial

Il s'agit d'un habitat de grand intérêt patrimonial tant au niveau floristique (diversité des strates et des espèces) que faunistique (habitat favorable au Vison d'Europe).

Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- Mammifères : Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), Loutre (*Lutra lutra*), chauves-souris (Barbastelle - *Barbastella barbastellus*, Murin de Natterer - *Myotis nattereri*, Noctule commune - *Nyctalus noctula*, Noctule de Leisler - *Nyctalus leisleri*)
- Oiseaux : Milan noir (*Milvus migrans*)
- Insectes : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat a une tendance à régresser du fait de la forte déforestation des vallées réalisées par le passé, de la substitution par des plantations de peupliers, de la rectification et du curage des cours d'eau.

Ainsi, la gestion hydraulique, l'entretien trop sévère de la ripisylve, l'occupation du sol adjacente, l'extension des cultures et les maladies affectant les Ormes (graphiose), sont les principales menaces qui pèsent sur cet habitat.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cette formation est bien moins répandue au sein de l'aire d'étude que la précédente. On ne la rencontre que ponctuellement sur les ruisseaux de la Soute, du Nobla, de Pimperade, ainsi qu'en amont de la Seugne.

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Dans les secteurs où il est présent, l'habitat est en bon état de conservation, avec une diversité floristique relativement élevée et une bonne typicité. On observe cependant la faible

abondance de l'Orme champêtre, voire son absence à l'âge adulte, du fait de son atteinte par la graphiose.

La conservation de cet habitat passe par la protection de l'hydrosystème, notamment les cycles de crues, ainsi que par une gestion conservatoire basée sur la non intervention. En outre, certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement :

- Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ;
- Pas de drainage des terres ;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Orme (*Ulmus minor*),
- Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Orme (*Ulmus minor*) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (*Acer negundo*), les peupliers (*Populus sp.*) et le Platane (*Platanus acerifolia*).
- En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt vis-à-vis de la faune.

Rigoles à Myrte des marais

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 51.142

Code Natura 2000 : 7110

Superficie : Habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

Il s'agit d'une variante de la tourbière haute active, caractérisée par la forte présence du Myrte des marais, ou Piment royal (*Myrica gale*), arbuste odorant, protégé au niveau régional. Cet habitat a été identifié dans le cadre du DOCOB des Landes de Touvérac Saint-Vallier (CREN Poitou-Charentes, 2009) et confirmé ici. Il est également présent en tête de bassin du Tarnac, affluent de la Maine (en amont de l'étang des Bénissons).

Répartition géographique

Les tourbières hautes actives sont présentes en France sur une grande partie du territoire, mais avec de fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage intermédiaire (montagnard).

Intérêt patrimonial

Cet habitat détient un intérêt patrimonial notable du fait de la présence du Piment royal, espèce protégée au niveau régional, bien que cette dernière soit relativement fréquente en Charente et Charente-maritime.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat, au même titre que les tourbières hautes actives, a connu une forte régression ces dernières décennies du fait de pratiques défavorables à sa conservation : boisement artificiel (enrésinement), extractions de tourbe, travaux de drainage, pratique du brûlis, creusement de plans d'eau. Il est faiblement représenté en Poitou-Charentes.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

L'habitat n'est présent que de manière très ponctuelle au sein de l'aire d'étude : tête du bassin versant du Tâtre (commune de Touvérac), et du Tarnac (commune de Soubran).

Etat de conservation et mesures de gestion favorables

Cet habitat semble présenter un bon état de conservation dans la zone d'étude. De plus le Piment royal est une espèce pionnière capable de coloniser rapidement les milieux qui lui sont favorables.

II.3. LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au total, 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont présents au sein de l'aire d'étude.

Corine biotopes	Désignation	Superficie totale	% Aire d'étude
22.1	Eaux douces stagnantes	122,6 ha	2,82 %
22.431	Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes	1,8 ha	0,04 %
22.432	Communautés flottantes des eaux peu profondes	Habitat ponctuel	
24.1	Lits des rivières	166,6 ha	3,84 %
31.13	Lande humide à <i>Molinia caerulea</i>	2,1 ha	0,05 %
37.2	Prairies humides eutrophes	646,2 ha	14,89 %
37.24	Prairies humides à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	0,4 ha	0,01 %
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes	53,5 ha	1,23 %
38.1	Pâtures mésophiles	411,5 ha	9,5 %
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	496,3 ha	11,43 %
41.2	Chênaies-charmaies	132,8 ha	3,06 %
41.3	Frênaies	19,5 ha	0,45 %
41.5	Chênaies acidiphiles	141,4 ha	3,26 %
44.1	Formations riveraines de Saules	150 ha	3,46 %
53.11	Phragmitaies	3,8 ha	0,09 %
53.2	Communautés à grandes Laïches	11,3 ha	0,26 %
83.321	Plantations de Peupliers	294 ha	6,08 %
83.3211	Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée	144,3 ha	3,32 %
83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	37,8 ha	0,87 %
84	Bosquets	2,4 ha	0,02 %

Tableau 25 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire de l'aire d'étude

Eaux douces stagnantes (22.1, 22.431 & 22.432)

Il s'agit des plans d'eau douce stagnante et mares, végétalisés ou non, qui ponctuent l'ensemble de l'aire d'étude. Ils sont favorables d'une part aux mammifères semi-aquatiques (Loutre et Vison d'Europe), et d'autre part à certains amphibiens / reptiles inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats (Sonneur à ventre jaune dans les ornières forestières et Cistude d'Europe dans les plans d'eau, en tête de bassin).

Lits des rivières (24.1)

Les cours d'eau constituent des milieux indispensables à la présence des poissons et des mammifères semi-aquatiques : Loutre et Vison d'Europe dont des indices de présence et / ou captures ont été observés sur le bassin de la Seugne. En outre, les milieux aquatiques déterminent la présence de plusieurs autres espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » : chauves-souris (Murin de Daubenton), odonates (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin).

Lande humide à *Molinia caerulea* (31.13)

Il s'agit de la forme dégradée de la Lande humide atlantique méridionale à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et Sphaignes (*Sphagnum sp.*). Elle est largement dominée par la Molinie (*Molinia caerulea*). Cette formation végétale correspond notamment à l'un des habitats préférentiels du Vison d'Europe.

Prairies humides (37.2, 37.24, 37.25), pâtures mésophiles (38.1), phragmitaies (53.11) et Communautés à grandes laïches (53.2)

Les prairies humides, phragmitaies, communautés à grandes laïches et pâtures mésophiles de la vallée de la Seugne et de ses affluents constituent le lieu de vie de plusieurs espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : Vison d'Europe, chauves-souris, Damier de la Succise.

Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Cet habitat se caractérise par une formation herbacée mésophile riche en espèces végétales, au recouvrement homogène qui s'épanouit au niveau du lit majeur des cours d'eau. En règle générale, ces prairies font l'objet d'ensemencements et d'amendements (50 unités d'azote en moyenne), ainsi que de fauches précoces (avril - mai) en secteurs mésophiles. Elles ne relèvent donc pas de l'habitat naturel typique, d'intérêt communautaire.

Les prairies de fauche constituent une formation abritant une grande diversité biologique notamment au niveau de l'entomofaune et sont de ce fait fréquentées par un nombre important d'espèces patrimoniales qui y trouvent une source de nourriture abondante, en particulier le Vison d'Europe et les chauves-souris.

Boisements feuillus mésophiles (41.2, 41.3, 41.5), autres plantations feuillus (83.325), bosquet (84)

Ces habitats peuvent être fréquentés par diverses espèces d'intérêt communautaire, notamment le Lucane cerf-volant et la Barbastelle (inscrites à l'annexe II de la directive Habitat), la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et l'Oreillard roux (chauves-souris inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats).

Par ailleurs, les plantations de feuillus et les bosquets ont un rôle fonctionnel pour la faune (chauves-souris et autres mammifères). Ils constituent en effet des zones relais et des corridors favorables au déplacement de la faune.

Boisements feuillus hygrophiles (44.1, 83.321, 83.2311)

L'ensemble des boisements humides est fréquenté par les mammifères semi-aquatiques : Vison d'Europe et Loutre. Les feuillus sont en outre favorables à plusieurs autres espèces d'intérêt communautaire :

- chauves-souris, en particulier la Barbastelle inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats ainsi que le Murin de Naterrer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats ;
- insectes : le Lucane cerf volant, la Rosalie alpine, espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ;

Par ailleurs, lorsqu'elles sont gérées de manière extensive, les peupleraies voient leur sous-bois colonisé par des habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes - 37.1, mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces - 37.71). Celles-ci peuvent alors être régulièrement fréquentées par le Vison d'Europe.

II.4. LES AUTRES HABITATS

- 42 Forêt de conifères
- 43 Forêt mixte
- 81 Prairies améliorées
- 82 Cultures
- 83 Vergers
- 83.21 Vignobles
- 83.31 Plantations de conifères
- 87 Terrains en friches et terrains vagues

II.5. FLORE PATRIMONIALE

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats n'a été observée au sein de l'aire d'étude.

Néanmoins, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial local voire national, ont été relevées (cf. tableau ci-dessous).

Nom français	Nom latin	Sources de données			PN	PR	LRR	D16	D17
		Bibliographie	BKM (2010 - 2011)						
Avoine	<i>Avenula marginata sulcata</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x	
Chrysanthème des moissons	<i>Chrysanthemum segetum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Cicendie fluette	<i>Exaculum pusillum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Consoude tubéreuse	<i>Symphytum tuberosum</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x	
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)				x		x	
Rossolis à feuilles intermédiaires	<i>Drosera intermedia</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x	x	x	x	x	x	
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x	x	x	x	x	x	
Dryoptéris dilaté	<i>Dryopteris dilata</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x	
Dryoptéris voisin	<i>Dryopteris affinis</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)					x	x	
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris meleagris</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)	x			x	x	x	
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Gesse sphérique	<i>Lathyrus sphaericus</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)					x		
Grande Boucage	<i>Pimpinella major</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)				x			
Grassette du Portugal	<i>Pinguicula lusitanica</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x			x	x	x	

Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)		x	x	x	x	x
Groseillier sauvage	<i>Ribes rubrum</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Naturra 2000 (ECE Environnement 2005)						x
Illécèbre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Ivraie	<i>Lolium temulentum</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Naturra 2000 (ECE Environnement 2005)				x		
Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum angustifolium</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x			x	x	x
Ludwigie des marais	<i>Ludwigia palustris</i>	Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004					x	x
Orchis élevé	<i>Dactylorhiza elata</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)			x	x	x	x
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x			x	x	x
Ossifrage	<i>Narthecium ossifragum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Petit Utriculaire	<i>Utricularia minor</i>	Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004				x	x	x
Petite Amourette	<i>Briza minor</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)				x	x	x
Phalangère à fleur de lys	<i>Anthericum liliago</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Piment royal	<i>Myrica gale</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x		x	x	x	x
Potamot perfolié	<i>Potamogeton perfoliatus</i>		x			x	x	x
Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x		x	x	x	x
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Naturra 2000 (ECE Environnement 2005)						x
Saule rampant	<i>Salix repens</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Simaethis à feuilles planes	<i>Simaethis planifolia</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x				x	
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)	x					x
Thélyptéris palustre	<i>Thelypteris palustris</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x			x	x	x
Trèfle étalé	<i>Trifolium patens</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)				x	x	x
Utriculaire citrine	<i>Utricularia</i>	- DOCOB landes de Touvérac				x	x	x

	<i>australis</i>	Saint Vallier (CREN 2007) - Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						
Vulpin roux	<i>Alopecurus aequalis</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x

PN : Protection nationale

D16 : espèce déterminante en Charente

LRR : Liste rouge régionale

PR : Protection régionale

D17 : espèce déterminante en Charente-maritime

Tableau 26 : Liste des espèces végétales d'intérêt patrimoniales signalées au sein de l'aire d'étude

Des stations intéressantes de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) sont présentes au sein de l'aire d'étude, avec 7 stations à plus de 1000 pieds (source Nature Environnement 17 et BKM). Il s'agit d'une espèce non protégée au niveau national, mais déterminante en Poitou-Charentes et en Charente-Maritime. Elle est par ailleurs protégée au niveau régional dans six régions françaises (Centre, Auvergne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Picardie et Rhône-Alpes).

Le bilan patrimonial de la flore du site de la haute vallée de la Seugne et de ses principaux affluents est présenté dans le tableau suivant :

STATUT	NOMBRE D'ESPECES
Espèces de la directive Habitats	0
Espèces protégées au niveau national	3
Espèces protégées au niveau régional	3
Autres espèces d'intérêt particulier (liste rouge régionale, espèces déterminantes de ZNIEFF)	35
TOTAL	41

Tableau 27 : Bilan patrimonial de la flore de l'aire d'étude

III. DESCRIPTION DE LA FAUNE

III.1. LA FAUNE PRESENTE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE

Les espèces présentées ci-dessous sont celles observées au sein de l'aire d'étude lors des prospections de terrain de 2009-2010, et celles issues de la base de données de Nature Environnement 17 et de Charente Nature (données recueillies entre 2000 et 2009). La consultation de la bibliographie a également permis de compléter ces données.

III.1.1. Les mammifères

44 espèces de mammifères ont été répertoriées au sein de la Haute Vallée de la Seugne. Parmi celles-ci, 30 sont considérées comme patrimoniales (cf. tableau ci-après). Elles sont inscrites sur les listes rouges européenne, nationale, et/ou déterminantes en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime et en Charente.

Ont donc été comptabilisées, les espèces « en danger » (EN), « vulnérable » (Vu), « quasi-menacées » (NT) des listes rouges et déterminantes en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime et en Charente.

Toutes ces espèces de mammifères ont un statut de reproduction « possible » au sein de la vallée de la Seugne.

D'une manière générale, le site Natura 2000 de la « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » revêt un enjeu majeur pour la conservation du **Vison d'Europe** (*Mustela lutreola*), espèce considérée comme étant en danger de disparition en France et en Europe. Cette espèce fait l'objet d'un programme national de restauration. Un chapitre spécifique lui a été dédié dans ce rapport (cf. IV Diagnostic Vison d'Europe). Est également à noter la présence de deux autres espèces de mammifères semi-aquatiques dont le statut de conservation est lui aussi préoccupant, puisque considérées comme quasi-menacées et ayant subi une forte régression dans la région depuis les dernières décennies : la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) et le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*). De plus, la **Genette commune** (*Genetta genetta*), est également présente au sein de l'aire d'étude. Il s'agit d'une espèce forestière protégée sur le plan national. Son statut ne semble pas préoccupant mais elle est victime de collisions routières ainsi que de la raréfaction et du morcellement de son habitat.

Enfin, la Haute vallée de la Seugne détient un **enjeu majeur vis-à-vis des Chiroptères**, avec la présence avérée de 19 espèces sur les 24 que compte la région. La présence des carrières de Bellevue (commune de Jonzac), site Natura 2000 n° FR5402003, à proximité directe de la Vallée de la Seugne, atteste de l'intérêt du secteur pour les chauves-souris.

Parmi les Chiroptères, deux sont considérées comme étant vulnérables au niveau européen (*Myotis bescheini* et *Barbastella barbastellus*) et trois comme étant quasi-menacées (*Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis myotis*).

Code	Nom français	Nom latin	Source		Protection			LRN (UICN)	Déterminance		
			Bibliographie	BKM (2010)	DH	PN	PR		PC	D16	D17
CHAUVES-SOURIS											
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - Jourde - Planteur, 2001 - Charente Nature, 2000-2009 - Nature Environnement 17, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Jourde - Planteur, 2001		II, IV	x	x	NT	x	x	x
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	VU	x	x	x
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008		IV	x	x	NT	x	x	x
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - Jourde - Planteur, 2001		IV	x	x	NT	x	x	x
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		IV	x	x	LC	x	x	x
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	DOCOB carrières de Bellevue, 2005		IV	x	x	LC	x	x	x
	Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		IV	x	x	LC	x	x	x
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
1323	Vespertilion de Beschtein	<i>Myotis beschteini</i>	Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		II, IV	x	x	NT	x	x	x
	Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		IV	x	x	LC	x	x	x
	Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		IV	x	x	LC	x	x	x

1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	- Nature Environnement 17, 1983		II, IV	x	x	NT	x	x	x
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Nature Environnement 17, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008		IV	x	x	LC			
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	DOCOB carrières de Bellevue, 2005		IV	x	x	NT			
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008		IV	x	x	LC			
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	NT	x		
AUTRES MAMMIFERES											
	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					NT	x	x	x
	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC		x	x
	Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					NT	x	x	x
	Genette	<i>Genette Genetta</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009			x	x	LC			
	Hermine	<i>Mustela ermina</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC			x
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					NT			
	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC			
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009	empreintes, épreintes	II, IV	x	x	LC	x	x	x
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC	x	x	x
	Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC	x	x	x
1356	Vison d'Europe*	<i>Mustela lutreola</i>	Mission Vison d'Europe, 2010		II, IV	x	x	EN	x	x	x

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
 PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
 PR = Protection régionale (Poitou-Charentes)
 LRN = Liste rouge nationale (UICN 2009)
 EN = en danger VU = vulnérable NT = Quasi menacé
 LC = préoccupation mineure

PC = Déterminante en Poitou-Charentes
 D16 = Déterminante en Charente
 D17 = Déterminante en Charente-Maritime
 Gras = Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
 Gras* = Espèce prioritaire

Tableau 28 : Liste des mammifères d'intérêt patrimonial présents dans l'aire d'étude

III.1.2. Les amphibiens

Le site comprend la dernière station de **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) de la Charente-Maritime sur la commune de Saint-Maigrin. Il s'agit d'une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. En forte régression en France et en Europe, le Sonneur à ventre jaune détient une valeur patrimoniale majeure.

Deux autres espèces d'intérêt ont également été recensées au sein de l'aire d'étude : la **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*) et le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) tous deux déterminants en Charente-Maritime. Le Triton marbré est en outre déterminant pour la région Poitou-Charentes.

Enfin, trois espèces plus répandues en Poitou-Charentes sont également citées dans la bibliographie : la Grenouille de Perez (*Rana perezi*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

III.1.3. Les reptiles

Bien que les données soient peu nombreuses sur le site, il semble également que la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) y soit bien présente et s'y reproduise. Il s'agit d'une espèce de forte valeur patrimoniale, inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats.

Par ailleurs, 3 espèces de reptiles inscrits à l'Annexe IV de la Directive Habitats fréquentent l'aire d'étude :

- le Lézard vert (*Lacerta viridis*)
- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*)

III.1.4. Les poissons et les crustacés

Les espèces piscicoles du site sont aussi décrites dans le chapitre « B- III- La Seugne, une rivière à forte productivité biologique, mais altérée par les déficits d'écoulement » et « C-IV.1 – la Pêche ».

Au total, 25 espèces de poissons sont recensées dans le réseau hydrographique de la Haute vallée de la Seugne (voir aussi le tableau 10). Il s'agit de données issues des pêches électriques réalisées entre 2003 et 2008 par l'ONEMA, dans le cadre du suivi des stations de Pons et de Saint-Germain-de-Lusignan sur la Seugne et de celles réalisées par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime à Pons et au niveau de la confluence Maine/Seugne. Parmi ces 25 espèces, deux sont d'intérêt communautaire : la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) et le **Chabot** (*Cottus gobio*) contactés sur la Seugne au niveau de Pons. Par ailleurs, il est à noter la **présence régulière du Brochet, de l'Anguille et de la Vandoise**, espèces d'intérêt patrimonial, bien que non inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.

Le Formulaire Standard de Données du site natura 2000 « Vallée de la Seugne en Amont de Pons et affluents » signale par ailleurs la présence du Toxostome. Selon les experts locaux (ONEMA 17 et Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime), cette donnée serait issue d'une confusion avec la

Vandoise, espèce très proche du Toxostome et dont la distinction nécessite des analyses génétiques. Le Toxostome est donc considéré comme absent de l'aire d'étude.

Il est à noter que la Seugne est une Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille. La totalité du cours de la Seugne ainsi que le Trèfle sont classés pour cette espèce. Par ailleurs, la Seugne jusqu'à Pons est en cours de classement pour la Truite de mer. Néanmoins, la multitude des barrages présents sur le cours de la rivière constituent autant d'obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs.

Concernant les crustacés, l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) était présente il y a une vingtaine d'années. Elle a aujourd'hui très fortement régressé voire disparu. Des inventaires ont récemment été réalisés par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime, mais aucune station n'a été retrouvée. Par contre, de nombreuses écrevisses exotiques sont présentes : Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*). Celles-ci ont un caractère invasif et sont à l'origine de profondes perturbations sur le milieu aquatique (déstabilisation des berges, prédation sur les amphibiens et œufs de poissons, ...).

III.1.5. Les insectes

D'une manière générale la variété de milieux présents au sein de l'aire d'étude offre des conditions favorables à une diversité entomologique : ripisylves, milieux prairiaux, cours d'eau de qualité, plans d'eau.

L'analyse entomologique du site met en évidence les points suivants :

- une bonne qualité des habitats
- une diversité globale moyenne mais avec plusieurs espèces d'intérêt patrimonial présentes ou potentielles.

Au total, 142 espèces d'insectes ont été relevées au cours des prospections de 2009 (cf. annexe). Parmi celles-ci, 6 sont d'intérêt communautaire, et neuf autres d'intérêt local. A cela s'ajoutent 4 espèces d'intérêt communautaire potentielles (cf. tableau ci-dessous). Ces dernières n'ont pas été observées en 2009, mais les caractéristiques des milieux présents au sein de l'aire d'étude les rendent potentielles.

Il est à noter que l'inscription de l'Écaille chinée à l'annexe II de la directive Habitats est issue d'une confusion avec une sous-espèce menacée, absente de cette partie du territoire. L'Écaille chinée recensée ici est largement présente au sein de l'aire d'étude et ne présente pas d'enjeu patrimonial. Elle est précisée ici à titre indicatif.

Espèces	Statut réglementaire		Déterminante ZNIEFF	Etat de conservation	Intérêt /site
	Européen	National			
Présentes au sein de l'aire d'étude					
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	1078	-	-	bon	faible
Mélictée orangée (<i>Melitaea didyma</i>)	-	-	x	bon	moyen
Mélictée du mélampyre (<i>Melitaea athalia</i>)	-	-	x	bon	moyen
Grillon des marais (<i>Pteronemobius heydenii</i>)	-	-	x	bon	fort
Criquet ensanglanté (<i>Stetophyma grossum</i>)	-	-	x	faible	fort

Espèces	Statut réglementaire		Déterminante ZNIEFF	Etat de conservation	Intérêt /site
	Européen	National			
Decticelle frêle (<i>Yersinella raymondi</i>)	-	-	x	faible	moyen
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044	x	x	bon	fort
Libellule fauve (<i>Libellula fulva</i>)	-	-	-	bon	fort
Aeshne printanière (<i>Brachytron pratense</i>)	-	-	-	faible	fort
Gomphe très commun (<i>Gomphus vulgatissimus</i>)	-	-	x	bon	fort
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	-	-	bon	faible
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	x	x	faible	fort
Rosalie alpine (<i>Rosalia alpina</i>)	1087*	x	x	faible	fort
Fadet des laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>)	1071	x	x	faible	fort
Espèces potentielles					
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1065	x	x	?	fort
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041	x	x	?	fort
Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046	x	x	?	fort
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	x	-	?	faible

En gras : espèces d'intérêt communautaire

Tableau 29 : Liste des insectes patrimoniaux recensés ou potentiels au sein de l'aire d'étude

Les espèces potentielles :

- **le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*):**

Cette espèce étant plus précoce, il est possible qu'elle n'ait pas pu être observée. De couleur orangée, elle montre de nombreuses petites taches blanches et brunes, d'où son nom de Damier. Cette espèce apprécie les zones les plus oligotrophes et peut donc se localiser au niveau des têtes de bassin, dans les secteurs les plus acides.

- **la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*):**

C'est une espèce assez vive aux couleurs tranchées, noir, jaune et vert métallique, qui affectionne les rivières de plaine à courant lent avec une lisière arborée. La larve trouve refuge au sein des racines des arbres de bordure. Ces milieux sont très bien représentés sur l'ensemble des cours d'eau du site d'étude. Bien qu'elle n'ait pas été notée lors des prospections de 2009, la présence de cette libellule reste très probable, en particulier sur la Seugne entre Pons et Jonzac, secteur le plus bocager.

- **le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*):**

Cette espèce noir et jaune apprécie les rivières relativement calmes et possédant des étendues sablonneuses en fond. Par endroit, les cours d'eau de l'aire d'étude ont de telles caractéristiques. Ainsi, bien qu'elle n'ait pas été observée, la présence de l'espèce est potentielle, en particulier sur la Seugne entre Jonzac et Pons.

- **le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*):**

Cette grosse espèce de capricorne affectionne surtout les chênes isolés dont les larves provoquent des dégâts largement visibles de l'extérieur. Elle est également présente dans les massifs forestiers chauds lorsque ceux-ci possèdent quelques grands arbres (chênes uniquement). Le Grand Capricorne n'a pas été noté au sein de l'aire d'étude. Il s'avère

néanmoins présent en dehors, dans quelques des villages et hameaux voisins, où subsistent de vieux chênes. Ainsi, le Grand Capricorne est potentiel au sein de l'aire d'étude, mais ne présente pas une importance majeure pour ce site Natura 2000.

III.2. DESCRIPTION DE LA FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEE AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE

Les espèces animales d'intérêt communautaire qui ont pu être identifiées dans le site Natura 2000 sont présentées dans le tableau ci-joint. Les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats, dont la présence justifie la désignation du site et pour lesquelles des actions du DOCOB peuvent être proposées, font l'objet d'une fiche descriptive détaillée.

Le diagnostic a permis de confirmer la présence de toutes les espèces signalées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site. De plus, des espèces qui ne figurent pas dans le FSD ont été identifiées.

MAMMIFERES				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV	X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II, IV	X
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II, IV	X
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	II, IV	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	X
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X	IV	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	IV	X
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	X	II, IV	X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV	X
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	IV	X
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	II, IV	X
Vespertilion de Beschtein	<i>Myotis beschteini</i>	X	II, IV	X
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV	X
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	X	IV	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	IV	
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	II, IV	X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	X
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	X	II, IV	X
AMPHIBIENS				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV	
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	IV	X
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	IV	X
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	II, IV	X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X	IV	X
REPTILES				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	II, IV	X
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	
POISSONS				
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		II	
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X	II	X
INSECTES				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II, IV	
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	II, IV	d
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV	X
Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	X

En gras : espèce prioritaire

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

LRR = Liste Rouge Régionale

III.2.1. Les mammifères

VISON D'EUROPE – *MUSTELA LUTREOLA*
(ESPECE PRIORITAIRE)

CODE : 1356*

Cette espèce, parmi les plus vulnérables en Europe, fait l'objet d'un volet spécial dans ce document. La présence de ce mustélide ne peut être confirmée que par la capture où la découverte de cadavres, les indices de présence ne pouvant pas être différenciés de façon certaine de ceux du Putois (*Mustela putorius*), lui aussi présent sur la zone d'étude.

Le recensement de l'espèce réalisé dans le cadre du premier plan national de restauration du Vison d'Europe a mis en évidence la présence avérée de l'espèce dans le bassin de la Seugne.

LOUTRE D'EUROPE – *LUTRA LUTRA*

CODE : 1355

» **Ecologie**

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Essentiellement nocturne en France, elle quitte rarement le bord de l'eau, son élément vital. Pour que les loutres puissent vivre et se reproduire dans un endroit précis, il faut absolument que trois conditions soient réunies simultanément :

- des eaux de bonne qualité avec une nourriture abondante et variée,
- des abris nombreux le long des rivières et des plans d'eau, avec des secteurs très calmes pour le site de reproduction (catiche),
- une totale liberté de circulation, aussi bien pour les individus territorialisés que pour les jeunes erratiques à la recherche d'un domaine libre.

» **Répartition**

Jadis mammifère largement répandu en France, la Loutre a subi un très net déclin dans la plupart des pays d'Europe. Toutefois les populations remontent actuellement et on assiste à une reconquête des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne depuis les régions Auvergne et Limousin.

L'espèce est actuellement présente dans 47 départements, avec deux grands ensembles géographiques principalement occupés : la façade atlantique et le Massif Central.



Figure 4 : la Loutre et sa distribution actuelle en France (in « Gestion forestière et diversité biologique », ENGREF, ONF, IDF, 2001)

» **Situation dans l'aire d'étude**

La Loutre semble être présente sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne. En effet, sur 47 points d'observations, 27 ont révélé la présence de l'espèce (traces, épreintes), et ce réparti sur l'ensemble du cours de la Seugne et de ses affluents. Ces résultats indiquent une présence significative et une répartition homogène de la Loutre sur l'ensemble du site. Cependant, les effectifs ne sont sans doute pas abondants et l'espèce reste relativement fragile.



Figure 5 : Observation d'indices de présence de la Loutre dans le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents (2010-2011)

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de loutres et les processus de recolonisation sont :

- d'éviter la fragmentation des habitats, la destruction des zones humides (drainage, assèchement, déboisement des berges),
- de maintenir les niveaux d'eau en période d'étiage et la qualité des eaux de surface (lutte contre la pollution des eaux),
- de préserver à la fois les sites de refuge le long du cours d'eau (en maintenant des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, des zones de broussailles), et des zones ouvertes favorisant l'ensoleillement,
- d'aménager des passages à loutre au travers des infrastructures routières dans toutes les zones présentant des risques de collision avec les véhicules,
- de maintenir la biodiversité faunistique dans les milieux aquatiques et favoriser la production piscicole naturelle des cours d'eau.

» **Ecologie**

La Barbastelle est une espèce spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences et une faible adaptabilité face aux modifications de son environnement la rendent très fragile. Elle est liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long de couloirs forestiers (allées en sous bois).

En hiver, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, caves, linteaux de portes ou fenêtres... Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs, des fissures ou sous les écorces des vieux arbres.

» **Répartition et état des populations**

La Barbastelle est l'un des chiroptères marqué par un fort déclin dans une bonne partie du continent. En France, elle est menacée d'extinction dans plusieurs départements du nord de la France. Ailleurs, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue. En Poitou-Charentes, les contacts sont peu fréquents mais réguliers.

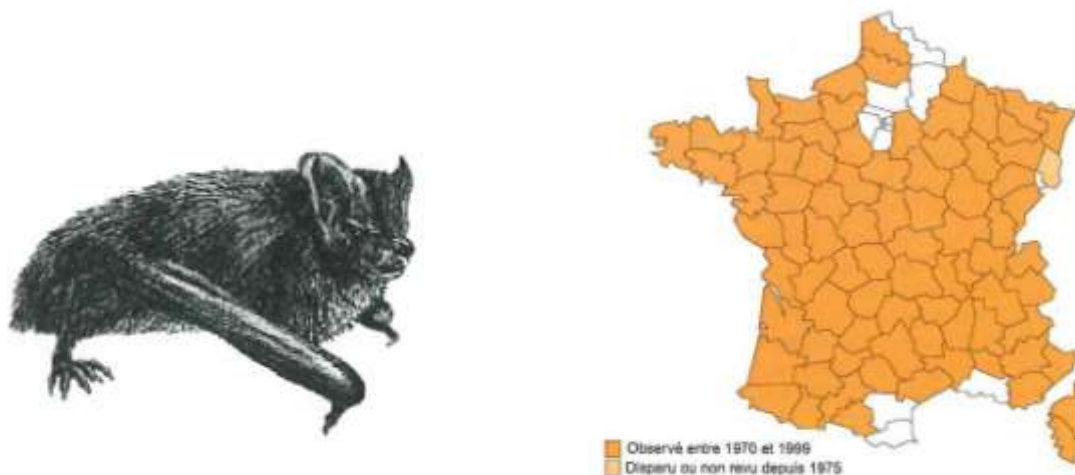


Figure 6 : la Barbastelle et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

La Barbastelle a été notée en deux points au sein de l'aire d'étude, l'un sur la commune de Guitinières (Nature Environnement 17, 2005), l'autre en tête de bassin, sur la commune de Touvérac (Charente Nature, 2000-2009).

Cette espèce est à considérer comme fragile au sein de l'aire d'étude, comme dans l'ensemble de son aire de répartition.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de barbastelles sont :

- le maintien à l'échelle du paysage de la mosaïque d'habitats forestiers et associés, les massifs à forte dominance de feuillus autochtones étant les plus favorables,
- le respect du sous-étage et des arbustes de sous-bois,
- le maintien d'arbres à cavités et à fissures
- le maintien des structures irrégulières (futaie, taillis sous futaie) dans un rayon de 1 à 3 km autour des sites de mise bas.

La distinction entre ces deux espèces jumelles est délicate. Elle se fait sur la différence de taille (Petit Murin plus petit que Grand Murin) et sur la présence d'une tache blanche sur le dessus de la tête du Petit Murin.

» **Ecologie**

Les terrains de chasse du Grand Murin sont les zones où le sol est très accessible comme les forêts à faible sous-bois et les prairies et pelouses à végétation herbacée rase. Le Petit Murin exploite préférentiellement les milieux herbacés ouverts à herbes hautes (pelouses et prairies extensives).

Ces espèces utilisent des cavités souterraines comme gîtes d'hiver. En été, les colonies de mise bas sont installées dans les combles spacieux des églises ou des grandes batisses (manoirs, châteaux, ...).

» **Répartition et état des populations**

Le Petit Murin est une espèce thermophile, présente uniquement dans les départements du sud jusqu'en Limousin à l'ouest et en Franche-Comté à l'est. L'état des populations reste mal connu. En période estivale, le sud de la France (Midi-Pyrénées notamment) accueille des populations importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers et le Grand Murin) dans des cavités souterraines.

Le Grand Murin est encore bien présent dans toute la France, avec de grosses populations dans des cavités.

Ces deux espèces présentent une distribution régionale très irrégulière ; elles sont rares en Charente-maritime. En Charente, l'absence de prospection des milieux bâtis laisse un manque de données important.



Figure 7 : le Grand Murin et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

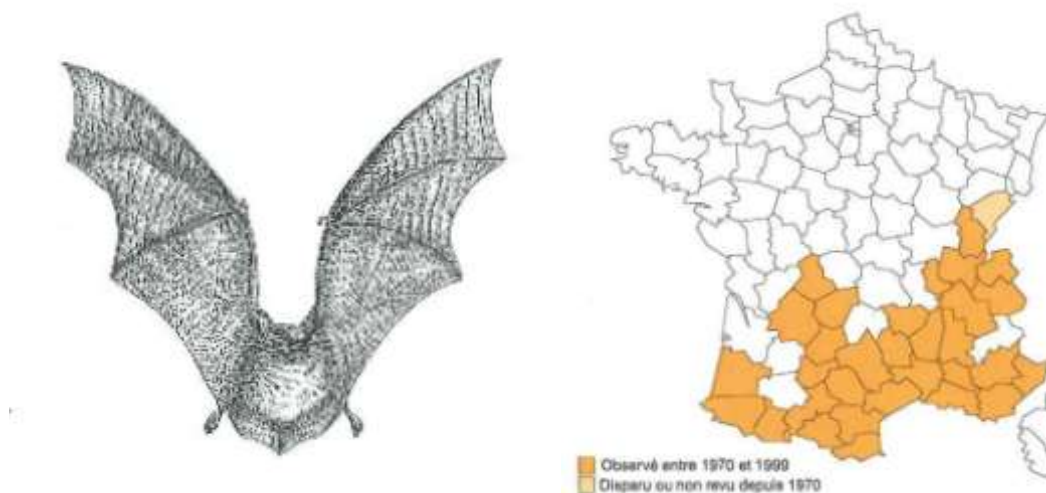


Figure 8 : le Petit Murin et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Au sein de l'aire d'étude, le Grand Murin est signalé à plusieurs reprises dans la bibliographie. Il a notamment été observé dans la carrière de Bellevue (commune de Jonzac). Le Petit Murin quant à lui, était cité sur la commune de Réaux, près du lieu-dit la Canonerie (Source : Nature Environnement 17). Mais cette observation est ancienne (1983) ; depuis, aucune donnée récente n'a été mentionnée.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Petit et Grand Murin sont :

- la protection règlementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hibernation,
- le maintien des futaies de feuillus présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée, et leurs lisières (Grand Murin),
- le maintien d'une agriculture extensive qui préserve les prairies et pelouses à hautes herbes, ainsi que les haies et alignements d'arbres en bordure de parcelles.

» **Ecologie**

Le Grand Rhinolophe recherche les espaces semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisières de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins (voire des ovins), et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins,

L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage. Les gîtes d'hivernation sont les cavités naturelles ou artificielles tandis que les gîtes de reproduction sont variés : grniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'église et châteaux...

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est connue dans toute la France. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible. Le Poitou-Charentes accueille la deuxième population française. La Charente-Maritime, avec seulement 37 gîtes, accueille 30 % de la population française.

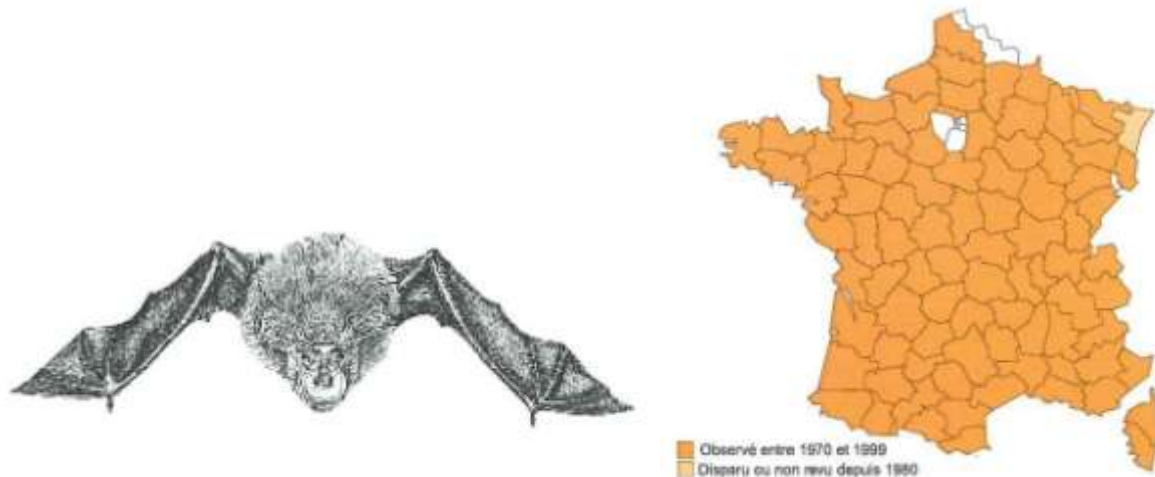


Figure 9 : le Grand Rhinolophe et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Les carrières de Bellevue, situées à quelques centaines de mètres de la vallée de la Seugne, constituent l'un des sites majeurs pour cette espèce. La vallée de la Seugne, du fait des habitats en présence, représente une zone de chasse importante pour l'espèce.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Grand Rhinolophe sont :

- la protection règlementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hivernation,
- le maintien du pâturage à proximité des gîtes,
- le maintien des ripisylves et des boisements de feuillus,
- la diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (parcelles d'âges variés, développement de taillis sous-futaie et des lisières, créations d'allées et de clairières...),
- le maintien, voire le développement de corridors boisés, voies de développement entre gîtes et zones de chasse.

» **Ecologie**

En hiver comme en été, le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement troglophile. Il fréquente de vastes grottes pourvues de grandes salles, ainsi que des carrières souterraines abandonnées. Les terrains de chasse sont surtout des zones boisées, des lisières forestières, des zones bocagères avec mares et étangs.

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est répandue dans la moitié sud de la France avec de grandes disparités en terme de densités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers reste une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale. Ainsi, en période hivernale 7 cavités en France, comptant entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85% de la population hivernale connue.

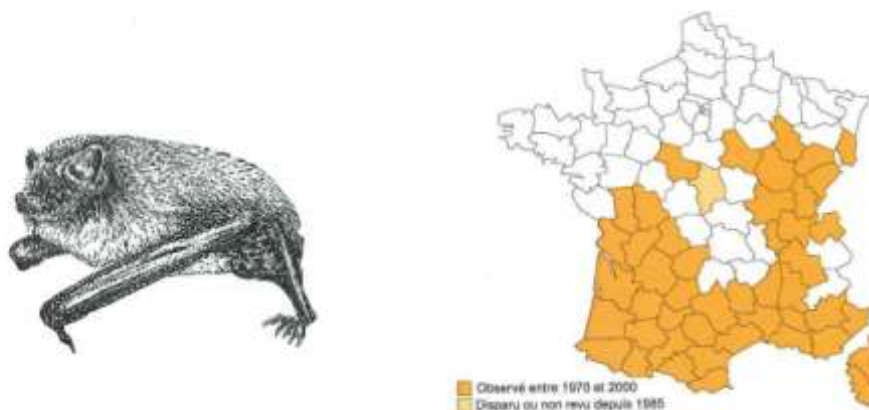


Figure 10 : le Minioptère de Schreibers et sa répartition actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Le Minioptère de Schreibers est une espèce fortement grégaire dont le Poitou-Charentes constitue la limite septentrionale d'aire de répartition dans l'ouest de la France. Seules deux colonies sont connues dans la région : l'une en Charente (La Rochefoucault), l'autre, secondaire, en Charente-Maritime. Durant les périodes de transit, un grand nombre de cavités souterraines sont utilisées. Certains individus s'attardent même tout l'hiver dans certaines cavités de Charente-Maritime. C'est le cas dans la région de Jonzac où ils fréquentent les carrières de Bellevue. La vallée de la Seugne est utilisée comme terrain de chasse.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Le Minioptère étant capable d'effectuer des déplacements importants, exploitant des terrains de chasse de petite taille et donc une infime partie de son domaine vital, il est difficile de préconiser des orientations de gestion dans un périmètre proche. On peut tout de même citer :

- le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres pour les routes de vol,
- la protection d'un réseau de sites interconnectés afin de préserver les différents gîtes nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique annuel.

» **Ecologie**

Cette espèce plutôt grégaire fréquente toutes sortes de milieux, urbains, forestiers, aquatiques... Cavernicole en période hivernale, ce Murin est très éclectique quant au choix des sites de reproduction : grottes, bâti ancien ou récent... Son régime alimentaire est principalement constitué d'araignées, mais il consomme aussi volontiers de petits insectes volants. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est présente presque partout en France. On trouve assez couramment de individus isolés, mais les grandes colonies restent rares. L'espèce reste peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution ; toutefois, les comptages montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. En région Poitou-Charentes, c'est la Vienne qui abrite la plus importante population hivernale. Néanmoins, le gîte de reproduction le plus important se trouve en Charente-Maritime.



Figure 11 : le Vespertillon à oreilles échanrées et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Au sein de l'aire d'étude, cette espèce est signalée au niveau des carrières de Bellevue. Les données antérieures à l'année 2000 (Nature Environnement 17) indiquent une présence ancienne de l'espèce sur les communes de Réaux à « La Canonnerie » et d'Ozillac, au sud du lieu-dit « Roussillon ». La vallée de la Seugne, du fait de la mosaïque d'habitats qui la constitue, et la présence constante de l'eau, est une zone de chasse favorable à l'espèce.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations du Vespertillon à oreilles échanrées sont :

- la protection règlementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hivernation,
- l'aide au maintien de l'élevage extensif à proximité des colonies de reproduction,
- le maintien des paysages bocagers et des points d'eau.

» Ecologie

Cet animal est forestier et / ou arboricole. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées, à sous-bois dense, avec présence de ruisseaux, mares, et étangs. Les terrains de chasse exploités par cette espèce semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures) dans lesquelles il se repose pendant la nuit. Son spectre alimentaire est large, avec des proies volantes ou non, à déplacement lent.

Le gîte typique semble être constitué par des fissures ou des cavités d'arbres, que ce soit pour l'hibernation ou la mise bas.

» Répartition et état des populations

L'espèce est présente partout en France, mais est très rare en bordure méditerranéenne. L'état et l'importance des populations sont mal connus en raison de ses mœurs forestières. Il est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne 1 à 5 individus par site, dans un grand nombre de sites. Dans beaucoup d régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.



Figure 12 : le Vespertillon de Beschtein et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» Situation dans l'aire d'étude

Concernant sa répartition en Poitou-Charentes, l'essentiel des informations est constitué de rencontres occasionnelles dans des gîtes souterrains en hiver et par des captures au filet en entrée de cavités, principalement en automne.

Au sein de l'aire d'étude, l'espèce a été observée aux environs de l'Étang d'Allas Bocage (TBM Sarl Chauvaud 2008). Deux gîtes y ont été observés sous deux ponts. Du fait de sa couverture végétale et la présence de l'eau, la vallée de la Seugne est une zone favorable pour la recherche alimentaire.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Vespertillon de Beschtein sont :

- le maintien à l'échelle du paysage de la mosaïque d'habitats forestiers et associés, les massifs à forte dominance de feuillus autochtones étant les plus favorables,
- le maintien d'îlots de parcelles forestières âgées de 10 à 15 ha,
- le respect du sous-étage et des arbustes de sous-bois,
- le maintien d'arbres à cavités et à fissures.

» **Ecologie**

Lors de ses déplacements, le Petit Rhinolophe évolue principalement en suivant des corridors boisés pour rejoindre ses terrains de chasse distant de quelques kilomètres du gîte. Ses territoires de chasse se composent de linéaires arborés, prairies et zones humides. Il se nourrit de petits insectes nocturnes. Cavernicole lors de la période d'hibernation, cette espèce recherche les combles et greniers chauds lors des périodes de transit et de reproduction.

» **Répartition et état des populations**

Cette petite espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe. En France, elle est absente de la région Nord. Avec 6% de la population française, la région Poitou-Charentes représente un refuge non négligeable pour cette chauve-souris. Le département de la Charente-Maritime abrite 60 % de sa population régionale.

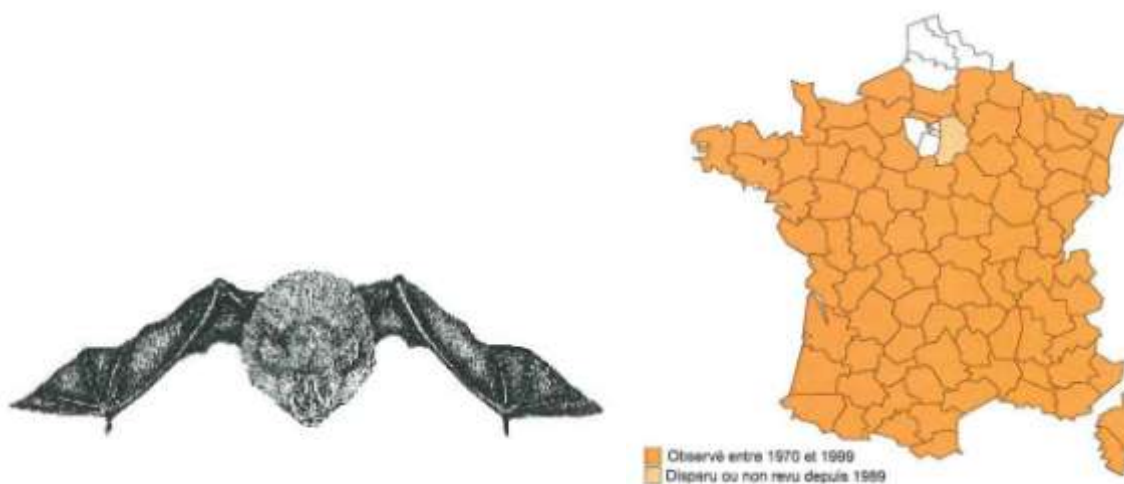


Figure 13 : le Petit Rhinolophe et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Sur le site, le Petit Rhinolophe est cité au niveau des carrières de Bellevue (Jonzac), ainsi que sur la commune de Guitinières, près du ruisseau du Maine (Source : Nature Environnement 17, 2005). Le site Natura 2000 de la vallée de la Seugne, de part les habitats naturels qui le constituent, représente une zone favorable de chasse pour l'espèce.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Petit Rhinolophe sont :

- la protection réglementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hibernation,
- le maintien de prairies pâturées et de fauche,
- le maintien des ripisylves et des boisements de feuillus,
- la diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (parcelles d'âges variés, développement de taillis sous-futaie et des lisières, créations d'allées et de clairières...),
- le maintien, voire le développement de corridors boisés, voies de développement entre gîtes et zones de chasse.

» Ecologie

C'est une espèce typiquement méditerranéenne des régions chaudes de plaine et des contreforts montagneux. Les paysages variés en mosaïque lui sont favorables ; les paysages karstiques riches en grottes et proches de l'eau sont préférés. Elle semble préférentiellement exploiter comme terrain de chasse les lisières de feuillus bordant les pâtures.

L'espèce est très sociable tant en hibernation qu'en reproduction. Les colonies du Rhinolophe euryale s'installent en hiver dans de profondes cavités naturelles. En été, l'espèce est typiquement cavernicole.

» Répartition et état des populations

En France, l'espèce n'est réépanouie que dans la moitié sud de la France avec de grandes disparités en terme de densités. Elle a subi un déclin important et est en danger sauf peut-être dans le Sud-Ouest, où l'espèce est encore présente sous forme de populations relictuelles cantonnées dans quelques secteurs géographiques. Il s'agit sans aucun doute de l'espèce la plus fragile de la région Poitou-Charentes. Seules la Charente-Maritime et la Vienne abritent régulièrement une population.

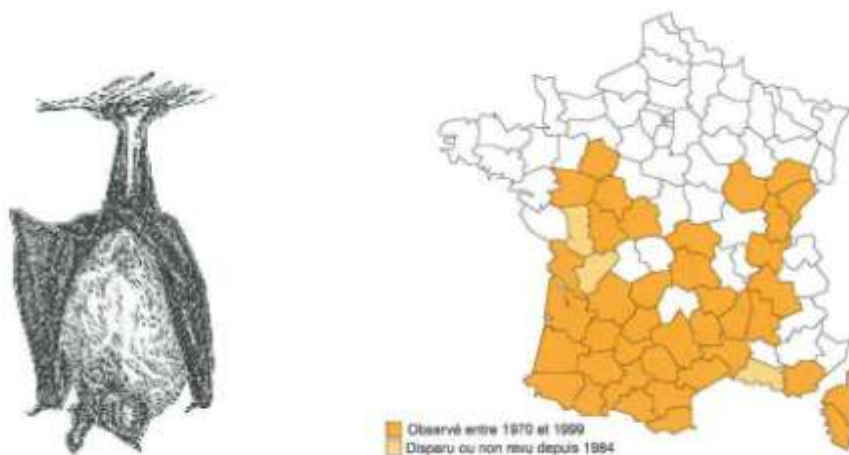


Figure 14 : le Rhinolophe euryale et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» Situation dans l'aire d'étude

Dans l'aire d'étude, cette espèce est présente au sein des carrières de Bellevue. La vallée de la Seugne est une zone potentielle de chasse.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Petit Rhinolophe sont la protection réglementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hibernation. Pour les terrains de chasse, les connaissances actuelles ne permettent pas d'envisager de mesures de gestion précises.

III.2.2. Les amphibiens et les reptiles

» Description et écologie

Il s'agit d'un petit crapaud dont la taille ne dépasse guère 5 cm, d'aspect ramassé, avec des membres courts. Son dos, de couleur brun terre, est recouvert de petites verrues, alors que son ventre est jaune vif marbré de gris. Lorsqu'il est inquiet, il exhibe ses couleurs vives ventrales, indiquant ainsi à son agresseur qu'il est extrêmement toxique.

Il peut fréquenter un grand nombre de milieux (bocages, prairies, lisières forestières, forêts) dès lors qu'ils contiennent des pièces d'eau de faible dimension. Il fréquente ainsi les ornières et mares de petite taille et peu profondes, d'avril à août, où la femelle pond ses œufs.

» Répartition et état des populations

L'aire de répartition du Sonneur à ventre jaune couvre la majeure partie de l'Europe centrale, la France abritant les populations les plus occidentales. En France, il occupe les parties centrale et orientale du pays ; ailleurs, différentes populations sont disséminées (Gironde, Charente-Maritime...).

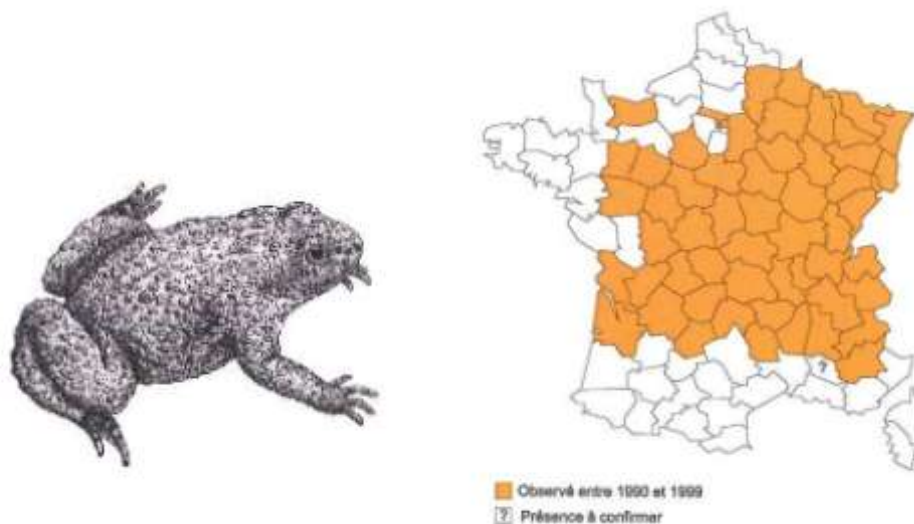


Figure 15: le Sonneur à ventre jaune et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» Situation dans l'aire d'étude

Le Sonneur à ventre jaune est devenu très rare en Poitou-Charentes.

La vallée de la Seugne comprend la dernière station connue de Sonneur à ventre jaune en Charente-Maritime. Celle-ci est localisée en tête de bassin, sur la commune de Saint-Maigrin (Source Nature Environnement 17, 2008). Cette espèce est très sensible sur le site. Toutes les stations existantes doivent être impérativement protégées.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Sonneur à ventre jaune sont :

- le maintien ou la multiplication de petites mares, même temporaires et peu éloignées les unes des autres (maillage permettant des échanges de populations), et dont les caractéristiques sont les suivantes : faible profondeur, ensoleillement, berges en pentes douces,
- l'évitement des opérations de débardage, nivellement des ornières en période de reproduction et pendant l'hiver.

CISTUDE D'EUROPE – *EMYS ORBICULARIS*

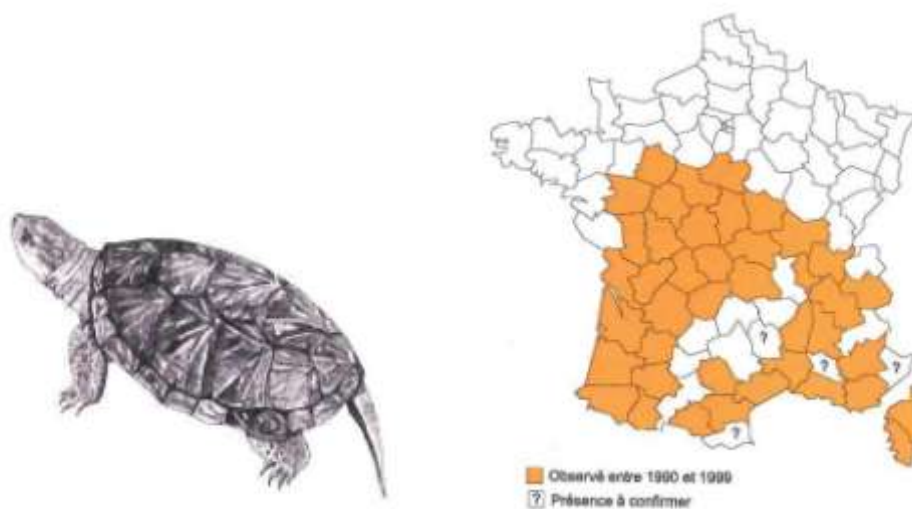
CODE : 1220

» **Ecologie**

Cette tortue discrète aux mœurs aquatiques fréquente les mares, étangs, et cours d'eau lents présentant une importante végétation aquatique. Carnivore, elle se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques. La femelle pond en été une dizaine d'œufs dans des sols meubles et ensoleillés, sur des sites parfois éloignés d'une centaine de mètres de son milieu de vie. Les œufs éclosent en automne, donnant naissance à des jeunes mesurant quelques centimètres.

» **Répartition et état des populations**

Cette espèce est en régression partout en Europe. En France, elle n'est présente que dans la moitié sud du pays où l'espèce peut être considérée en régression sur l'ensemble du territoire. Les populations les plus importantes sont situées en Brenne et dans les marais atlantiques, à Brouage notamment.



» **Situation dans l'aire d'étude**

L'espèce est bien présente dans le bassin de la Seugne et semble s'y reproduire. Elle est citée en plusieurs localisations (sources : Nature Environnement 17 - 2005, Charente Nature - 2000-2009, Déviation de Jonzac, 2005) :

- Sur la Seugne, près de Jonzac,

- Sur les affluents de la Seugne :
- à Saint-Maigrin (au niveau de l'étang),
 - au Tatre
 - à Touvérac
 - à Saint-Simons de Bordes
 - à Soubran

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

La conservation de la Cistude passe par le maintien des zones humides. Ponctuellement, certaines préconisations peuvent permettre le maintien de conditions favorables :

- limitation des intrants dans les points d'eau,
- conservation d'une surface suffisante de végétation aquatique,
- ne pas effectuer de travail du sol sur les sites de ponte,
- conserver le milieu terrestre proche des points d'eau, et ouvert par fauche ou pâturage,
- maximiser les surfaces de contact entre l'eau et la végétation aquatique,
- préserver la tranquillité des animaux,
- préserver les sites de ponte.

III.2.3. Les poissons

CHABOT – *COTTUS GOBIO*

CODE : 1220

» **Ecologie**

Le Chabot, espèce d'accompagnement de la truite, fréquente le fond des cours d'eau rapides et des lacs clairs peu profonds et très bien oxygénés à fond sableux ou graveleux. Durant la journée, il se cache parmi les racines et les pierres.

Généralement une seule ponte est observée en mars-avril. Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois. Carnassier, il se nourrit de larves et d'invertébrés benthiques.

Cette espèce est très sensible à la pollution de l'eau et des sédiments et supporte mal les interventions lourdes telles que le recalibrage des rivières.

L'espèce est très sensible à la modification des caractéristiques du milieu, notamment le ralentissement de la vitesse du courant, l'augmentation de la lame d'eau, l'apport de sédiments fins, la pollution de l'eau. Il est un bon indicateur biologique.

» **Distribution**

L'espèce est très commune dans les eaux courantes et n'est globalement pas menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages, les pompages...



Figure 17 : le Chabot et sa distribution actuelle en France (in « Gestion forestière et diversité biologique », ENGREF, ONE, IDF, 2001)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Dans l'aire d'étude, le Chabot est observé sur la Seugne à Pons, ainsi qu'au niveau de la confluence Maine / Seugne (station suivie par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime). En amont, sa présence est à confirmer mais il est probable qu'il ait du mal à résister aux assecs. Il s'agit d'une espèce sensible sur le site.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les mesures de gestion favorables à l'espèce sont :

- Le maintien de la qualité des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau.
- Eviter l'implantation d'étangs sur les cours d'eau, surtout en tête de bassin versant.

LAMPROIE DE PLANER – *LAMPETRA PLANERI*

CODE : 1220

» **Biologie**

Il existe trois espèces de lamproies en France : la Lamproie marine, de grande taille (jusqu'à 1 m), la Lamproie fluviatile (25 à 40 cm), et la Lamproie de Planer (maximum 20 cm). La Lamproie de Planer effectue tout son cycle biologique en eau douce, et contrairement aux deux autres n'est pas parasite. Des analyses génétiques ont montré que la Lamproie fluviatile et la Lamproie de Planer ne sont pas deux espèces différentes mais seulement l'expression de deux écotypes de la même espèce, comme dans le cas de la truite qui présente une forme de mer et une forme de rivière.

La Lamproie de Planer vit exclusivement en eau douce, le plus souvent dans les mêmes zones que la truite. Elle passe la totalité de sa vie en eau douce où elle affectionne tout particulièrement les cours d'eau diversifiés, riches en sédiments, et les berges naturelles favorables à son développement et à sa survie.

Pendant une longue phase larvaire qui dure entre trois et cinq ans, elle vit enfouie dans la vase ou dans le sable. Arrivée à l'âge adulte, elle quitte les fonds vaseux et les berges protectrices pour rejoindre les eaux vives à la recherche de fonds riches en sable et en

graviers afin de s'y reproduire. La larve se nourrit de plancton, les adultes ne se nourrissent pas et meurent après la reproduction. Cette espèce est très sensible à la pollution et supporte mal les interventions lourdes telle que le recalibrage des rivières.



Figure 18 : la Lamproie de Planer

» **Distribution**

La Lamproie de Planer est présente un peu partout en Europe occidentale. Espèce très exigeante en terme de qualité d'eau et sensible aux pollutions, elle est un indicateur biologique de tout premier ordre.

» **Situation dans l'aire d'étude**

D'après les données de l'ONEMA 17 et de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime, l'espèce est bien présente au sein de l'aire d'étude, en densités moyennes.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les mesures de gestion favorables à l'espèce sont :

- Le maintien de la libre circulation de l'espèce dans les têtes de bassin pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction.
- La lutte contre la pollution des sédiments en particulier.
- L'arrêt total des interventions lourdes du type recalibrage, curage, fossés d'assainissement.
- Eviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en tête de bassins, qui provoque érosion de berges et ensablement des frayères.

III.2.4. Les insectes

AGRION DE MERCURE – COENAGRION MERCURIALE

CODE : 1044

» **Description et écologie**

Ce petit zygoptère bleu est inféodé aux ruisseaux de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées de bonne qualité, situés en milieu ensoleillé. On peut également le trouver sur des rivières plus larges, bien ensoleillées, avec des rives bien pourvues de végétation. Les adultes sont visibles de mai à août près de leur lieu de naissance, dont ils ne s'éloignent guère. La femelle, accompagnée par le mâle, insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines. Les larves se développent dans la végétation aquatique, où elles se nourrissent de micro-invertébrés, et la durée du cycle larvaire est de 2 ans.

» Répartition et état des populations

L'agrion de Mercure vit dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Europe. En France, cette libellule est très disséminée.

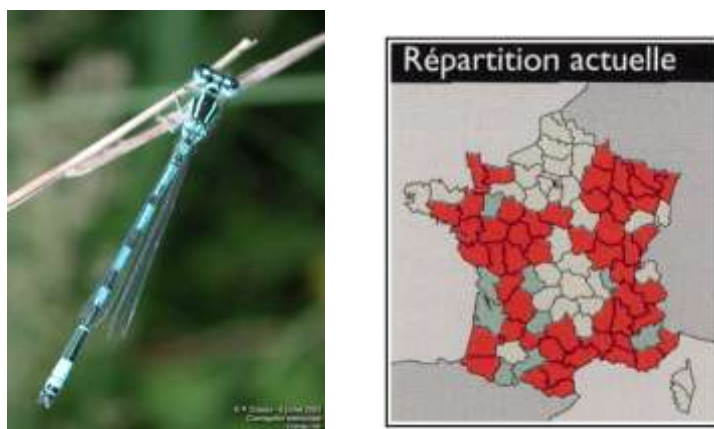


Figure 19 : l'agrion de Mercure et sa distribution actuelle en France (in "Inventaire de la faune menacée en France, MNHN, 1994)

» Situation dans l'aire d'étude

Au sein de l'aire d'étude, l'espèce a été notée dans trois secteurs avec des populations assez faibles, toujours moins de 10 individus (source : ENTOMA 2009) :

- à Allas-Champagne au niveau de la confluence entre le Trèfle et le Tâtre,
- au Pin, sur la Seugne près des coteaux calcicoles
- à Fléac-sur-Seugne au niveau du "Trou des Rouinsourds". L'espèce est ici bien représentée dans les mégaphorbiaies, au sein des trouées de la ripisylve où circulent de petits ruissellements.

Il est fort probable que la répartition de l'Agrion de Mercure soit plus largement étendue au sein de l'aire d'étude, mais son caractère discret fait qu'il est difficilement détectable.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Il convient essentiellement de préserver la qualité des habitats en évitant la pollution de l'eau d'origine chimique ou biologique, le recalibrage des berges et le curage total des cours d'eau, l'assèchement par drainage, la fermeture du milieu, la fréquentation humaine excessive.

CUIVRE DES MARAIS - *LYCAENA DISPAR*

CODE : 1060

» Description et écologie

Ce petit papillon de couleur orange brillant pour le mâle et taché de brun pour la femelle affectionne les prairies humides généralement peu gérées et riches en grandes herbes. Il se rencontre également dans les marécages, le long des fossés ou dans les friches agricoles ou industrielles. Il pond ses œufs sur des oseilles sauvages (*Rumex crispus*, *R. conglomeratus*, *R. obtusifolius*, *R. aquaticus*, *R. hydrolapathum*, *R. pulcher* et plus rarement *R. acetosa*). La durée de vie des chenilles non diapausantes est de 25 jours en moyenne. Les adultes sont visibles de la mi-mai à la fin juin avec une durée de vie moyenne de 8 à 10 jours.

» Répartition et état des populations

Son aire de distribution est morcellée en France où les populations sont localisées et souvent à faibles effectifs.



Figure 20 : Le Cuivré des marais et sa distribution actuelle en France (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

» Situation dans l'aire d'étude

Un seul individu a été contacté au sein de l'aire d'étude lors des différentes prospections, dans une prairie humide le long du Trêfle vers Allas-Champagne au lieu-dit « Bois de la Gâtine » (SOURCE : BKM, 2011).

Il est fort probable que la répartition du Cuivré des marais soit plus largement étendue au sein de l'aire d'étude, notamment au niveau des grandes parcelles inondables le long de la Seugne entre Pommiers-Moulons et Mérignac, ainsi qu'en bordure de Champagnac (SOURCE : ENTOMA, 2009).

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Cette espèce est principalement menacée par l'intensification agricole, les peupleraies et l'aménagement agricole et touristiques des vallées (drainage, création d'étangs pour l'irrigation ou les loisirs) qui provoquent la disparition de ses habitats.

Afin de maintenir voire de développer les populations présentes, il convient de proposer des périodes de fauche des bords de routes et de curage des fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce. Un pâturage extensif par les chevaux ou les ânes semble également bénéfique au maintien de l'espèce.

FADET DES LAICHES - COENONYMPHA OEDIPPUS

CODE : 1071

» Description et écologie

Le Fadet des laïches est un lépidoptère rhopalocère de la famille des Nymphalidae. C'est un petit papillon au-dessus uniformément brun-noir, possédant des ocelles noirs cerclés de jaune sur la face inférieure de son aile postérieure. Il se rencontre dans les prairies tourbeuses, les landes et lisières humides marécageuses jusqu'à 300 mètres d'altitude. Sa période de vol s'étend de la fin mai à la début août. La durée de vie des adultes est de 1 semaine en moyenne. Il pond ses œufs sur la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*).

» Répartition et état des populations

Son aire de répartition est très disjointe dans l'ouest de la France. La population sont très localisée mais peuvent être assez abondantes.



Figure 21 : Le Fadet des laïches et sa distribution actuelle en France (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

» Situation dans l'aire d'étude

Le Fadet des laïches semble bien présent dans le secteur de Touvérac, en tête de bassin du Pharaon, où les habitats favorables à l'espèce (landes paratourbeuses à molinie et choin noircissant) sont répandus de façon ponctuelle à proximité du cours d'eau. L'espèce est signalée dans ce secteur dans le DOCOB du site Natura 2000 « Landes de Touvérac-Saint Vallier (juin 2007) ; sa présence a été confirmée à plusieurs reprises lors de observations de 2011 (BKM).

En dehors de ce secteur, l'espèce ne semble pas être présente dans l'aire d'étude.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

C'est l'un des papillons les plus menacés en Europe, principalement par le drainage et le boisement des prairies et des landes marécageuses.

Afin de favoriser le développement des populations, il est nécessaire de limiter la fermeture des milieux. Le pâturage extensif sur des zones à molinie semble être un mode de gestion favorable pour cette espèce.

ROSALIE DES ALPES – ROSALIA ALPINA

CODE : 1087*

» Description et écologie

Ce capricorne de taille moyenne est recouvert d'un duvet bleuté et de taches noires sur les elytres. C'est une espèce de montagne à activité diurne, inféodée au Hêtre. On le trouve néanmoins en plaine, principalement dans l'ouest de la France. Ce capricorne fait partie des espèces typiques et caractéristiques des milieux alluviaux. La Rosalie alpine affectionne les vieilles formations bocagères de frênes (mais aussi d'aulnes). Les adultes se nourrissent de la

sève s'écoulant des plaies des arbres. On les trouve principalement sur le bois mort et le bois fraîchement coupé.

» **Répartition et état des populations**

En France, cette espèce est principalement présente dans les massifs montagneux (Pyrénées, Alpes et Massif central). Les populations de plaine sont cantonnées dans l'ouest de la France et notamment dans tout le bassin de la Charente.



Figure 22 : La Rosalie des Alpes et sa distribution actuelle en France (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Un seul individu a été observé au sein de l'aire d'étude, le long du Trèfle au lieu-dit « Chez Taconet » à St-Grégoire-d'Ardennes (SOURCE : BKM, 2011).

D'autres sites semblent favorables à la présence de cette espèce notamment les bordures de la Seugne à Mérignac. D'une manière générale, la présence de la Rosalie alpine est fortement potentielle sur le site partout où les alignements de vieux frênes existent. C'est notamment le cas dans la partie boisée humide située entre Jonzac et Pons.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Il est important d'évaluer le renouvellement du bois mort sur les sites où est présente l'espèce afin d'avoir toujours à disposition des plantes hôtes pour veiller au maintien des populations.

LUCANE CERF-VOLANT – *LUCANUS CERVUS*

CODE : 1083

» **Biologie**

Le Lucane cerf-volant se rencontre dans les grandes futaies, mais les observations semblent plus fréquentes au niveau d'arbres isolés ou espacés (parcs dotés de vieux arbres et bocages) ou de taillis.

Le Lucane cerf-volant est un saproxylophage qui joue un rôle important dans la décomposition du bois et le recyclage de la matière organique des feuillus. Les larves consomment le bois mort et se développent dans le système racinaire des arbres morts

pendant environ 5 ans. Les adultes consomment la sève des arbres blessés ou dépérissants ; leur durée de vie est limitée (1 mois souvent), pendant la période estivale.



Figure 23 : le Lucane cerf-volant et sa distribution actuelle en France (in *Gestion forestière et diversité biologique*, ENGREF, ONF, IDF, 2001)

» **Distribution**

Le Lucane cerf-volant est une espèce présente dans toute la France, commune au sud de la Loire. Elle n'apparaît pas en danger au niveau communautaire. Sa présence atteste un bon fonctionnement écologique des milieux forestiers.

» **Situation dans l'aire d'étude**

Le Lucane cerf-volant a été observé une seule fois sur le site aux environs de Vibrac, le long de la Seugne (Source : ENTOMA 2009). Les larves n'étant pas adaptées aux substrats inondables, on peut penser que les conditions hydriques offertes par le site de la vallée de la Seugne et affluents ne lui sont pas réellement favorables. Néanmoins, au-delà des abords directs des cours d'eau, l'espèce peut être fréquente partout où les haies de chênes sont présentes. C'est donc une espèce de faible importance pour ce site.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à la conservation de l'espèce dans les espaces agricoles.

IV. DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE

IV.1. INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » fait partie des principaux sites français abritant le Vison d'Europe. Ce site est ainsi concerné par le deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe assuré par la Mission Vison d'Europe pour la période 2007-2011.

Une étude spécifique sur ce petit mammifère aquatique a donc été menée dans le cadre de cette étude, afin de s'assurer de la meilleure prise en compte possible de la problématique « Vison d'Europe » dans le Document d'Objectifs Natura 2000.

Conformément au deuxième plan national de restauration (Action 11 de l'objectif opérationnel B1), l'élaboration de cette partie s'appuie sur le « *Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs Natura 2000* » (COLLECTIF, 2004).

L'objectif est d'une part, de localiser les secteurs particulièrement favorables au Vison d'Europe en fonction des habitats présents et de leur état de conservation, et d'autre part, d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable sur cette espèce.

IV.2. LA POPULATION DE VISON D'EUROPE

Du fait des possibles confusions avec les autres mustélidés, notamment le Putois, le recensement du Vison d'Europe ne peut être réalisé que par piégeage spécifique. Les dernières campagnes de recensement de l'espèce datent du premier plan national de restauration, en 2003. Depuis, les seules données disponibles sont des observations ponctuelles (piégeages accidentels, mortalité).

Les données de 2003, complétée par des observations ponctuelles font état de nombreuses observations, notamment ces trois dernières années, en nord Gironde, Charente-Maritime et Charente. Plusieurs captures ont d'ailleurs été réalisées dans les environs de Pons. L'espèce est donc bien présente au sein de la vallée de la Seugne.

Néanmoins, la comparaison des données recueillies au cours des différentes années sur le territoire national, fait apparaître une évolution plutôt critique de l'aire de présence de l'espèce. En effet, la régression se poursuit dans la partie sud-est de son aire de répartition et il apparaît une fragmentation de la population au cœur même de son aire.

Ainsi, la situation du Vison d'Europe est très préoccupante avec une population de plus en plus fragmentée qui ne montre aucun signe d'amélioration.

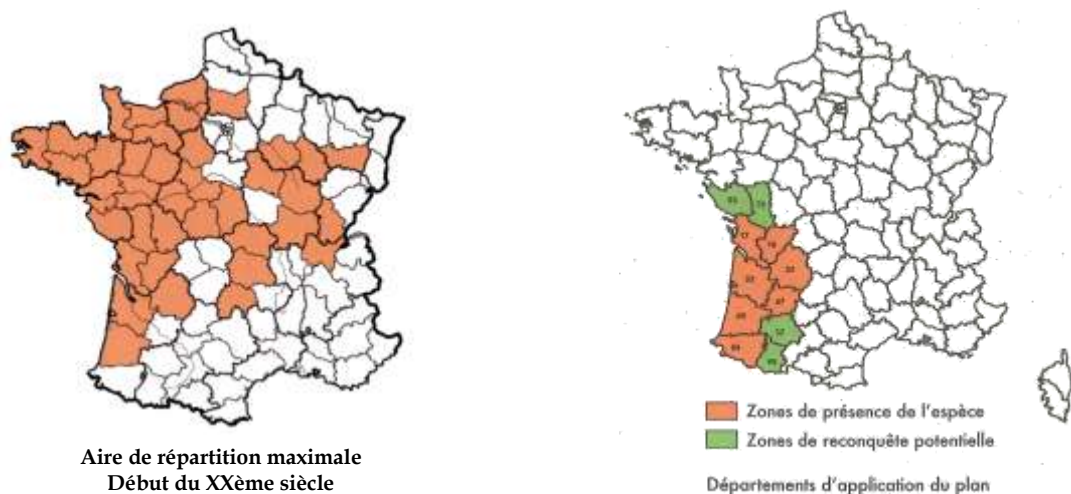


Figure 24 : le Vison d'Europe et sa distribution en France
(2ème Plan national de restauration du Vison d'Europe)

La diminution de la superficie des habitats qui lui sont favorables et une certaine mortalité d'individus sont des facteurs explicatifs de cette régression.

L'espèce est principalement affectée par les causes de mortalité suivantes :

- les collisions avec les véhicules (plus grande majorité des cas)
- la prédation par d'autres carnivores,
- le piégeage accidentel.

Par ailleurs, la présence du Vison d'Amérique constitue probablement un élément défavorable au développement des populations de Vison d'Europe par compétition directe pour les habitats et la reproduction. Le Vison d'Amérique est en outre porteur de maladies (maladie aléoutienne, maladie de Carré, leptospirose, parasites), facilement transmissibles au Vison d'Europe, ce qui constitue un facteur aggravant sur la population en déclin.

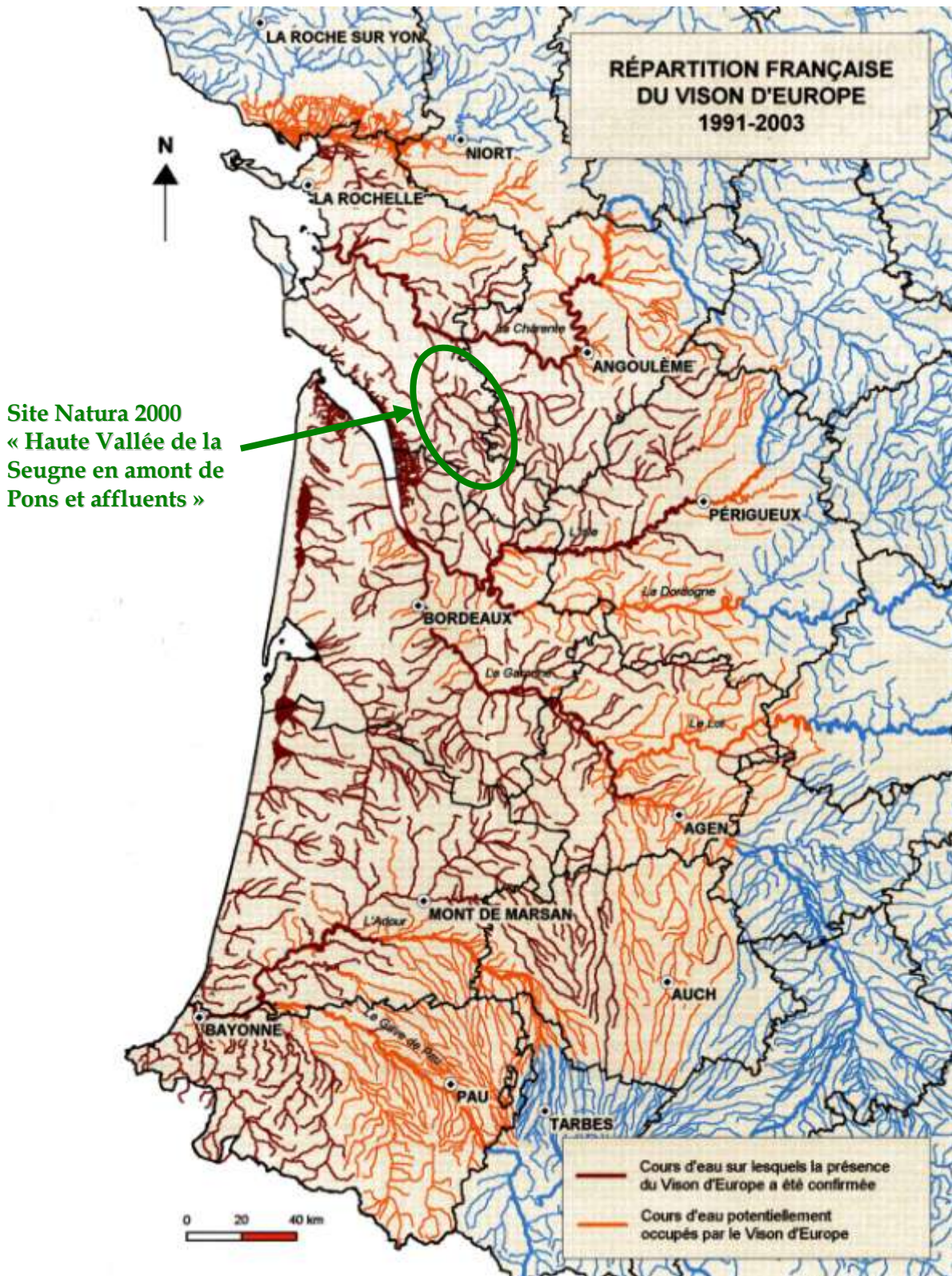


Figure 25: Carte de répartition actuelle du Vison d'Europe
(Source « La gestion des habitats du Vison d'Europe », CG 40, GREGE, CETE du Sud-Ouest, SETRA, SFPEM - 2003)

IV.3. ZONE POTENTIELLE D'ACTIVITE DU VISON D'EUROPE

Le Vison d'Europe explore la totalité des bassins hydrographiques, remontant parfois jusqu'aux sources et visitant les ruisselets et les étangs (*Source, deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe, 2007-2011*). La zone potentielle d'activité correspond donc au périmètre du site Natura 2000 étendu aux limites des lits majeurs des cours d'eau et à l'ensemble des affluents de la rivière.

Le domaine vital du Vison d'Europe peut varier de 2 km à plus d'une quinzaine de kilomètres de rivière et ruisseaux. Les femelles ont généralement un domaine vital plus petit que celui des mâles, qui peuvent être amenés à parcourir de grandes distances et à changer de bassin hydrographique en particulier en période de reproduction.

IV.4. LES HABITATS PREFERENTIELS

L'objectif est d'identifier les biotopes présentant des potentialités particulièrement fortes pour le développement du Vison d'Europe. Ces secteurs peuvent constituer des zones préférentielles d'activité devant faire l'objet de mesures conservatoires particulières.

D'une manière générale, le Vison d'Europe recherche des milieux humides. Les programmes de radiopistage menés dans les Landes de Gascogne (*GREGE, de 1996 à 2000*) ainsi que l'étude des habitats basée sur les données de présence en Poitou-Charentes (*DE BELLEFROID, 1997 et 1999*) ont montré que l'espèce fréquente indifféremment ruisseaux, rivières, fleuves, marais, étangs ou canaux. Il fréquente des milieux en mosaïque, offrant une grande variété de proies à tout moment de l'année, avec d'importantes possibilités de se mettre à l'abri des prédateurs.

En Poitou-Charentes, le Vison d'Europe affectionne particulièrement les petites et moyennes rivières bordées de végétation fournie et dans des paysages généralement fermés (*DE BELLEFROID, 1997 et 1999*).

Sur le site de la vallée de la Seugne, 23 habitats préférentiels du Vison d'Europe ont été identifiés. Ils sont répartis sur l'ensemble de la zone d'étude, aussi bien sur le cours principal de la Seugne que sur ses affluents.

Désignation de l'habitat	Code CORINE biotopes	Code Natura 2000
HABITATS DE LA DIRECTIVE		
Gazons amphibies annuels septentrionaux	22.32	3130-5
Communautés à Reine-des-prés et communautés associées	37.1	6430-1
Végétations enracinées immergées	22.42	3150-1
Tapis immergé de Characées	22.44	3140
Végétation immergée des rivières	24.4	3260
Prairie humide à Molinie	37.311	6410
Voiles des cours d'eau	37.71	6430-4
Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	44.3	91E0
Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	44.4	91F0

Rigoles à Myrte des marais	51.142	7110
AUTRES HABITATS		
Eaux douces stagnantes	22.1	-
Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes	22.431	-
Lits des rivières	24.1	-
Lande humide à <i>Molinia caerulea</i>	31.13	
Prairies humides eutrophes	37.2	-
Prairies humides à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	37.24	
Prairies humides de transition à hautes herbes	37.25	
Pâtures mésophiles	38.1	-
Prairies de fauche de basse altitude	38.2	-
Formations riveraines de saules	44.1	
Phragmitaie	53.11	-
Communautés à grandes laïches	53.2	-
Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée	83.3211	-

Tableau 30 : Habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site de la Vallée de la Seugne

IV.5. LA QUALITE DES EAUX

L'objectif est d'identifier, sur les cours d'eau ainsi qu'au sein des zones humides, les risques de pollutions susceptibles d'entraîner des intoxications ou d'induire une réduction des disponibilités alimentaires chez le Vison d'Europe.

La qualité des eaux a été abordée précédemment. Il apparaît que la Seugne présente une certaine dégradation pour les paramètres suivants : matières organiques oxydables, nitrates, matières azotées (hors nitrates), matières phosphorées, particules en suspension. Les produits phytosanitaires se retrouvent également, avec des concentrations variables en fonction de la pluviométrie et des types de cours d'eau. En outre, il existe sur le territoire des communes concernées par le site natura 2000, de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, qui constituent autant de sources potentielles de pollution ponctuelles (cf. tableau ci-après). Il s'agit d'établissements agricoles (élevages de porcs, de bovins, de chiens, de volailles) ou industriels (distillerie, déchetterie, conserverie, stockage de céréales, dépôts de carburants, industries agro-alimentaires) qui, de par leurs activités, sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement, notamment de pollution des eaux. Ils sont soumis à une réglementation stricte, veillant à réduire les rejets polluants ; néanmoins, il demeure un risque de pollution accidentelle. Les communes de Jonzac, Barbezieux Saint-Hilaire et Pons sont les communes présentant la plus grande concentration de ce type d'établissements.

En outre, sur la Seugne et ses affluents, la qualité des eaux est aggravée par l'eutrophisation et la présence de parasites végétaux, telle que la Jussie.

Ces différentes formes de pollution peuvent être dommageables pour la faune qui peuple le milieu aquatique et donc, de façon directe ou indirecte, pour le Vison d'Europe. Elles représentent ainsi un risque supplémentaire pour l'espèce.

Les principales sources de pollution tirent leur origine des stations d'épuration, de l'assainissement individuel souvent insuffisant, des établissements d'élevage et de l'activité agricole.

Malgré une qualité assez dégradée, la Seugne et ses affluents présentent une ressource piscicole intéressante pour le Vison d'Europe. En effet, on y trouve de nombreuses espèces de poissons pouvant être consommées par le Vison, notamment des cyprinidés (Carpes, Tanches, Gardons,...). Toutefois ces potentialités sont limitées par différents facteurs, en plus des pollutions citées précédemment : assècs estivaux, régression des prairies inondables, espèces invasives...

Dép.	Communes	ICPE Agricoles (élevages)	ICPE industrielles et agro- alimentaires	TOTAL/ Commune
17	AGUDELLE	1		1
17	ALLAS-BOCAGE	1		1
17	ALLAS-CHAMPAGNE	-	-	-
16	BAIGNES-STE-RADEGONDE	2		2
16	BARBEZIEUX-ST-HILAIRE	1	6	7
16	BARRET	-	-	-
17	BELLUIRE	1	-	1
17	BERNEUIL	2	-	2
17	BRIE-SOUS-ARCHIAC	-	2	2
17	CHAMPAGNAC	1	-	1
17	CHATENET	1	-	1
17	CHAUNAC	-	-	-
17	CHEPNIERS	2	-	2
17	CLAM	-	-	-
17	CLION	2	-	2
16	CONDEON	3	-	3
17	FLEAC-SUR-SEUGNE	-	-	-
17	FONTAINE-D'OZILLAC	-	-	-
16	GUIMPS	1		1
17	GUITINIERES	1	2	3
17	JAZENNES	-	-	-
17	JONZAC	0	7	0
17	LEOVILLE	-	-	-
17	LUSSAC	-	-	-
17	MARIGNAC	-	1	1
17	MERIGNAC	-	-	-
17	MEUX	-	-	-
17	MIRAMBEAU	2	-	2
17	MOINGS	-	-	-
16	MONTCHAUDE	4	1	5
17	MONTLIEU-LA-GARDE	3	2	5
17	MORTIERS	-	-	-
17	MOSNAC	-	1	1
17	NEUILLAC	2	1	3
17	NEULLES	1	-	1
17	NIEUL-LE-VIROUIL	2	-	2
17	OZILLAC	2	-	2
17	LE PIN	1	-	1

Dép.	Communes	ICPE Agricoles (élevages)	ICPE industrielles et agro- alimentaires	TOTAL/ Commune
17	POLIGNAC	1	-	1
17	POMMIERS-MOULONS	-	-	-
17	PONS	1	10	8
17	POUILLAC	-	-	-
17	REAUX	-	1	1
16	REIGNAC	2	1	3
17	ROUFFIGNAC	-	-	-
17	ST-CIERS-CHAMPAGNE	-	1	1
17	STE-COLOMBE	1	-	1
17	ST-GENIS-DE-SAINTONGE	-	2	2
17	ST-GEORGES-ANTIGNAC	-	-	-
17	ST-GERMAIN-DE-LUSSIGNAN	-	-	-
17	ST-GERMAIN-DE-VIBRAC	1	-	1
17	ST-GREGOIRE-D'ARDENNES	-	-	-
17	ST-HILAIRE-DU-BOIS	-	-	-
17	ST-LEGER	1	1	2
17	ST-MAIGRIN	-	-	-
17	ST-MAURICE-DE-TAVERNOLE	-	-	-
17	ST-MEDARD	1	-	1
17	ST-SIGISMOND-DE-CLERMONT	-	-	-
17	ST-SIMON-DE-BORDES	3	2	5
17	SOUBRAN	3	-	3
17	SOUSMOULIN	-	-	-
16	TATRE (LE)	-	-	1
17	TUGERAS-ST-MAURICE	-	-	-
16	TOUVERAC	2	-	2
17	VIBRAC	1	-	1
17	VILLARS-EN-PONS	-	-	-
17	VILLEXAVIER	-	-	-
	TOTAL	54	41	95

Tableau 31 : Recensement des ICPE par commune du site Natura 2000

IV.6. LA GESTION HYDRAULIQUE ET LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU

IV.6.1. Les aménagements hydro-agricoles des années 70-80

Dans les années 70-80, la Seugne et certains de ses affluents (Trèfle, Médoc, Laurençanne, Tort) ont fait l'objet de travaux hydrauliques qui ont profondément modifié le fonctionnement hydraulique de ceux-ci. Leur objectif était d'assainir les terres et de réduire les risques d'inondation. Ils ont eu également les effets suivants sur le milieu :

- création de lits uniformes, avec des écoulements homogènes (absence de successions de courants rapides et courants lents) ;
- assèchement des zones humides ;
- remplacement des prairies par des cultures ;

- aggravation des assecs et déconnexion des annexes hydrauliques (fossés, sources, bras morts...) du cours principal ;
- diminution des potentialités de rétention de la rivière et de ses annexes hydrauliques.

Les travaux hydrauliques ont ainsi abouti à une dégradation des milieux aquatiques et semi-aquatiques, défavorable au maintien des populations de Vison d'Europe dans un bon état de conservation.

IV.6.2. Les ouvrages hydrauliques et la gestion des cours d'eau

Le cours de la Seugne et de ses affluents est ponctué d'une multitude d'ouvrages hydrauliques dont l'objectif est de réguler les écoulements superficiels : ouvrages collectifs, appartenant aux Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique (au nombre de 7 au sein de la vallée) et ouvrages privés des propriétaires de moulins.

La gestion de ces ouvrages est assurée soit par les propriétaires de moulins, soit par des employés municipaux et des bénévoles. Ainsi, aucune gestion globale, à l'échelle du bassin hydrographique de la Seugne, n'est assurée. En outre, les ouvrages des moulins sont de moins en moins manœuvrés du fait des mutations d'usage. Bon nombre de moulins sont devenus des maisons secondaires.

Les possibilités de limiter les déficits hydriques estivaux sont ainsi réduites ; ce qui n'est pas favorable au Vison d'Europe.

Concernant les berges des cours d'eau, s'agissant de cours d'eau non domaniaux, l'entretien des berges incombe aux propriétaires des parcelles adjacentes. En réalité, cette action est généralement déléguée aux syndicats hydrauliques. La maîtrise d'oeuvre des travaux est confiée aux collectivités locales (Communauté de communes de Haute-Saintonge) ou à des associations.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de programmes pluri-annuels ; ils concernent :

- le traitement des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés : entretien de la section d'écoulement des eaux dans le lit mineur (gestion de la végétation et des embâcles), protection des berges par génie végétal,
- la sécurisation des abords de la rivière : traitement de la ripisylve, sécurisation des voies sur berge et des gués

Suite à l'étude hydraulique menée par SEGI sur l'ensemble du réseau hydrographique de la haute vallée de la Seugne, d'autres aménagements sont réalisés ou pourront être réalisés à l'avenir, notamment :

- la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques et d'ouvrages d'art,
- la création d'ouvrages hydrauliques,
- le curage de certains biefs,
- l'aménagement de frayères.

Ces travaux doivent prendre en compte la sensibilité du Vison d'Europe :

- Traitement paysager des abords des ouvrages hydrauliques avec broyage sur place des rémanents afin d'éviter que le Vison d'Europe n'ait le temps de se constituer un gîte dans des dépôts végétaux ayant vocation à disparaître ;
- Réalisation de l'essentiel des travaux en dehors de la période de reproduction de la faune, soit de septembre à avril ;

- Utilisation de techniques douces, manuelles, pour l'entretien de la végétation et l'enlèvement des embâcles ; limiter dans la mesure du possible l'emploi de moyens mécaniques lourds pouvant être à l'origine de la mortalité accidentelle de visons d'Europe
- Assurer la pérennisation des habitats favorables au Vison d'Europe : ne pratiquer l'enrochement des berges qu'en cas d'absolue nécessité, débroussailler la ripisylve de manière sélective, en favorisant les arbres dont le système racinaire maintient les berges (aulnes, frênes, saules, ...), n'utiliser le curage qu'en cas d'absolue nécessité et privilégier un désenvasement doux, ...

IV.7. LE RISQUE DE MORTALITE PAR PIEGEAGE OU EMPOISONNEMENT

Le piégeage traditionnel non sélectif et l'empoisonnement des animaux classés nuisibles ont pu jouer un rôle important dans la disparition de l'espèce dans certains départements. L'objectif est donc d'identifier la pression de piégeage et d'empoisonnement afin de programmer un plan de substitution.

Les ragondins semblent bien proliférer en Charente-maritime. La lutte contre cette espèce est donc un élément fort dans ce département. Les rats musqués, renards, fouines, belettes et corvidés sont les nuisibles également présents sur la vallée de la Seugne.

Le tir est fortement utilisé dans ce secteur pour lutter contre les organismes nuisibles.

IV.7.1. Lutte par piégeage

La nature du risque

L'usage des pièges tuants ou vulnérants est à l'origine de la mortalité des espèces capturées. Or, l'utilisation de tels pièges n'est pas autorisée aux abords des cours d'eau, à l'intérieur d'une bande de 100 m de part et d'autre pour les cours d'eau ayant une largeur inférieure à 7,5 m, et de 200 m de part et d'autre pour les cours d'eau plus larges.

La situation au sein de l'aire d'étude

Le piégeage et les campagnes de tir sont organisés par les communes, les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), les Sociétés de Chasse, ainsi que par les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) et la Communauté de Commune de Jonzac qui fournit les cages.

L'Association pour la Gestion et la Régulation des Prédateurs en Charente-Maritime (AGRP 17) et l'Association des Piégeurs Agréés de Charente (APAC) sont également impliquées dans les campagnes de lutte contre les organismes nuisibles. Ces deux associations exercent une pression de piégeage permanente sur la vallée de la Seugne et de ses affluents. Seul le piégeage est utilisé comme moyen de lutte contre les nuisibles.

Les pièges utilisés dans les zones humides et sur les berges des cours d'eau sont des cages munies d'un orifice à Vison d'Europe (trou de 5 cm de côté) permettant la fuite de celui-ci en cas de capture inopinée. Aucun piège tuant n'est utilisé sur la vallée de la Seugne et de ses affluents.

Cette lutte stabilise plus ou moins les populations de nuisibles, à l'exception des corvidés.

IV.7.2. Lutte chimique

La nature du risque

Le risque encouru par le Vison d'Europe vis-à-vis de l'utilisation de produits chimiques, bromadiolone ou chlorophacinone, est l'intoxication secondaire. Ces anticoagulants ont une action retardée, les rongeurs ayant ingéré les appâts empoisonnés peuvent être consommés par des Visons d'Europe, qui se trouvent à leurs tours affaiblis. Ils sont alors très exposés aux diverses causes de mortalité : prédation, collisions routières, maladies,

La situation au sein de l'aire d'étude

Depuis 2009, aucune dérogation pour l'utilisation de produits chimiques comme technique de lutte ne peut être accordée. Néanmoins, il semble que cette pratique soit toujours ponctuellement d'actualité.

La lutte chimique n'a pas été mise en œuvre sur le bassin de la Seugne depuis 3 ans.

IV.8. RISQUE DE MORTALITE PAR COLLISION ROUTIERE

Les collisions routières constituent l'une des causes majeures de mortalité du Vison d'Europe. Elles résultent de la présence de points de franchissement des cours d'eau et des zones humides inadaptés aux cheminements du Vison d'Europe. Celui-ci n'étant pas un très bon nageur, il chemine essentiellement sur les berges du cours d'eau. Lorsque le Vison rencontre un obstacle tel que des ponts routiers ne lui offrant pas la possibilité de poursuivre son cheminement le long des berges (pas de banquettes aménagées, ni de marches en béton, ...), il est obligé de grimper sur le talus et de traverser la chaussée. Plus le trafic routier est important plus les risques de collisions au niveau de l'ouvrage sont élevés.

Il existe deux périodes particulièrement accidentogènes :

- le début du printemps, période de rut durant laquelle les mâles sont particulièrement mobiles ;
- le cœur de l'été, fin de la période d'allaitement et moment de la dispersion des jeunes.

L'objectif est de localiser les parties du réseau routier constituant des dangers majeurs pour le Vison d'Europe.

IV.8.1. Méthode utilisée

La méthode utilisée est inspirée de celle présentée dans le « Diagnostic des risques de collision routière Vison d'Europe sur 2 sites Natura 2000 : site « Moyenne vallée de la Charente et Seugnes » et site « Vallée de l'Antenne » » (COLLECTIF, Novembre 2006).

Première étape : identification des zones à risque (ZAR) potentielles

Dans un premier temps, les zones potentielles à risque de collision (ZAR) sont cartographiées sur la base de l'IGN 1/25 000^{ème} et du fond orthophotographique. Les zones potentielles à risque de collision sont les franchissements du lit majeur, des zones inondables et du réseau hydrographique de la vallée de la Seugne et de ses affluents. Les chemins, les voies communales et les voies ferrées ne sont pas pris en compte. En effet, ces voies étant généralement marquées d'un faible trafic, l'incidence potentielle sur le Vison d'Europe est supposée faible.

Deuxième étape : hiérarchisation des zones à risque potentielles

Dans un second temps, le risque potentiel de collision routière a été évalué en classant les ZAR en fonction de deux critères :

- le rythme de fréquentation potentiel du cours d'eau par le Vison d'Europe à hauteur du point étudié ;
- l'importance du trafic routier à hauteur du point étudié.

Le rythme de fréquentation potentiel du cours d'eau par le Vison d'Europe

Au centre de son domaine vital, un Vison d'Europe pourra être amené à franchir une zone humide plusieurs fois par nuit, alors que sur les têtes de bassin versant, la fréquentation restera occasionnelle dans l'année. Ainsi Fournier (DOCOB Natura 2000 FR5402-009 « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême », GREGE, 2006) définit 4 classes de fréquentation :

- fleuve et cours d'eau principaux, la fréquentation est élevée (quasi-quotidienne), le coefficient de risque est de 64 ;
- les 2,5 km aval des affluents directs des fleuves et cours d'eau principaux, la fréquentation est moyenne (hebdomadaire), le coefficient de risque est de 16 ;
- amont et autres cours d'eau, la fréquentation est faible (mensuelle), le coefficient de risque est de 4 ;
- les têtes de bassin versant ont une fréquentation occasionnelle (trimestrielle), le coefficient de risque est donc de 1.

L'importance du trafic routier

Les trafics des routes concernées par l'aire d'étude ont été recueillis auprès du service de gestion des routes des Conseils Généraux de Charente Maritime et Charente. Les données sont exprimées en TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) : nombre moyen de véhicules par jour. Seules les principales routes départementales sont concernées par des comptages réguliers du trafic routier. Une extrapolation aux autres routes départementales a été nécessaire afin d'appliquer un coefficient de risque au niveau de chaque pont de la zone d'étude. Cette extrapolation a été effectuée grâce aux observations du trafic lors de la campagne de terrain, à l'importance de la voie sur le SCAN 25 et aux TMJA des routes les plus proches.

Fournier (GREGE, 2006) définit 6 classes de trafic routier :

TMJA	Coefficient de risque
< 500 véhicules/jour	0,5
De 500 à 1500 véhicules/jour	1,5
De 1500 à 3000 véhicules/jour	3
De 3000 à 6000 véhicules/jour	6
De 6000 à 12000 véhicules/jour	12
> 12000 véhicules/jour	24

Calcul du risque potentiel de collision routière :

« Le risque de collision routière est calculé en multipliant le niveau de trafic par le niveau de fréquentation. Cinq niveaux de risque ont alors été définis : risque maximal (R5), risque élevé (R4), risque fort (R3), risque moyen (R2) et risque faible (R1). » (Fournier, GREGE, 2006)

	Trafic routier	< 500 véh./j	500 à 1500 véh./j	1500 à 3000 véh./j	3000 à 6000 véh./j	6000 à 12000 véh./j	> 12000 véh./j
Fréquentation potentielle	Niveaux	0,5	1,5	3	6	12	24
Occasionnelle	1	0,5	1,5	3	6	12	24
Faible	4	2	6	12	24	48	96
Moyenne	16	8	24	48	96	192	384
Élevée	64	32	96	192	384	768	1536

Tableau 32 : les risques potentiels de collision routière. (Source, GREGE 2006)

Troisième étape : visite de terrain

Dans un troisième temps, les zones à risque supposées ont été examinées sur le terrain. Chaque ZAR potentielle a été visitée afin d'ajuster ce recensement théorique aux conditions réelles de terrain. Pour chaque ZAR, une fiche spécifique a été complétée et des photos ont été prises. Les principaux critères étudiés lors des observations de terrain sont :

- le type d'ouvrage, ses dimensions approximatives, les possibilités de cheminement sous l'ouvrage ainsi que les types de protections existantes pour le Vison d'Europe ;
- la largeur du cours d'eau, la largeur du lit majeur ainsi que la présence et la nature des habitats préférentiels du Vison d'Europe ;
- la longueur totale de la zone à risque.

Quatrième étape : évaluation du risque réel

Enfin, le risque réel de collision est évalué en croisant le calcul du risque potentiel de collision avec les données issues des relevés de terrain. Quatre critères supplémentaires sont intégrés afin de confirmer ou d'infirmer le risque réel de collision routière :

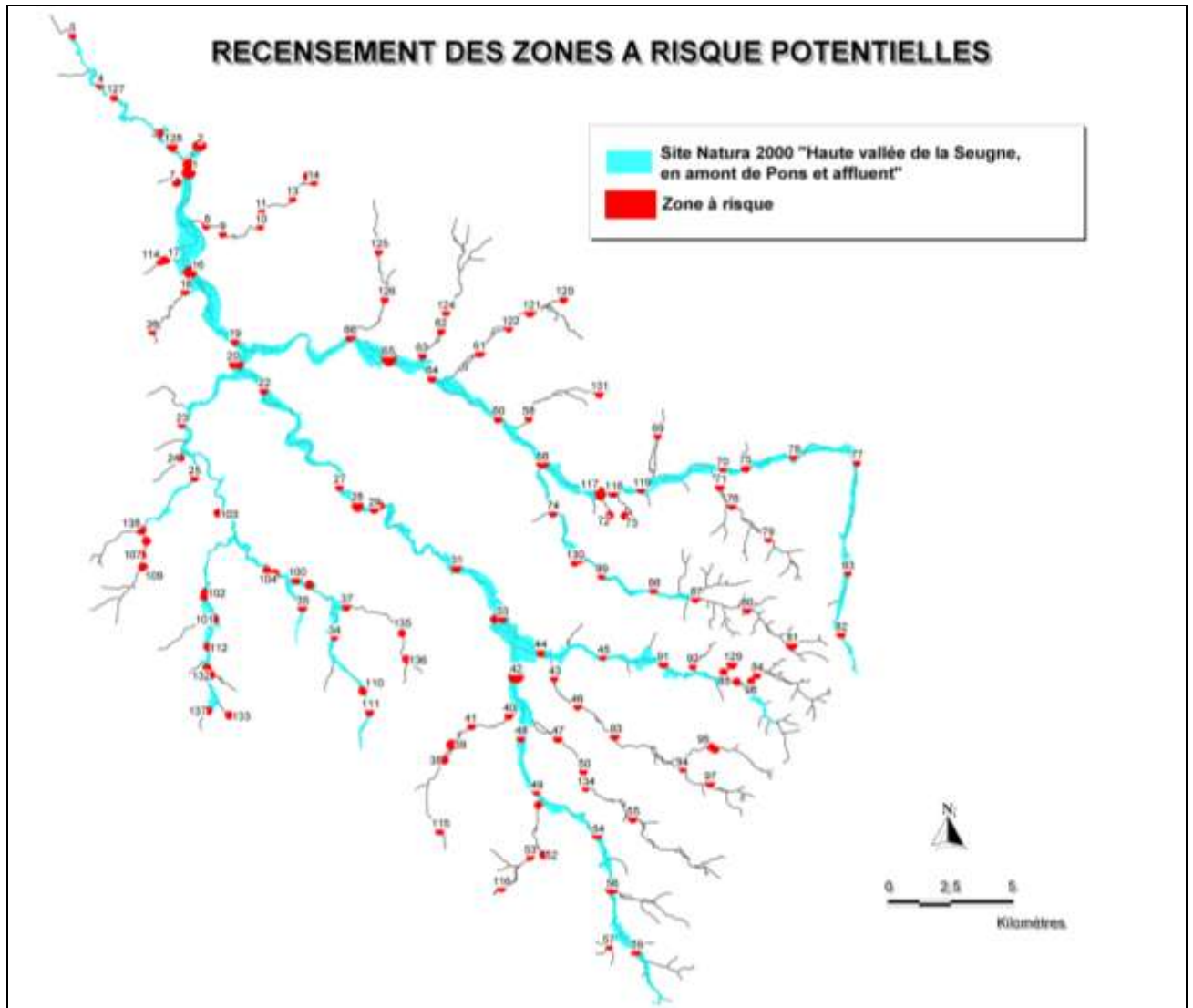
- la présence ou non de milieux favorables à l'espèce : dans certains endroits, le réseau hydrographique a subi des modifications réduisant les potentialités d'accueil du Vison d'Europe sur le secteur ;
- les caractéristiques de la ZAR relevées lors des observations de terrain telles que la transparence de l'ouvrage, la longueur du linéaire à risque, etc ;
- la présence ou non de protections efficaces empêchant le Vison d'Europe de traverser la route ;
- les cas de collisions connus et les observations de Vison d'Europe sur la zone d'étude (capture, cadavre, observation, présence de trace de passage,...).

Finalement, les ZAR peuvent être soit surclassées (risque plus élevé), soit déclassées en un risque plus faible en fonction de l'analyse des critères ci-dessus.

IV.8.2. Résultats

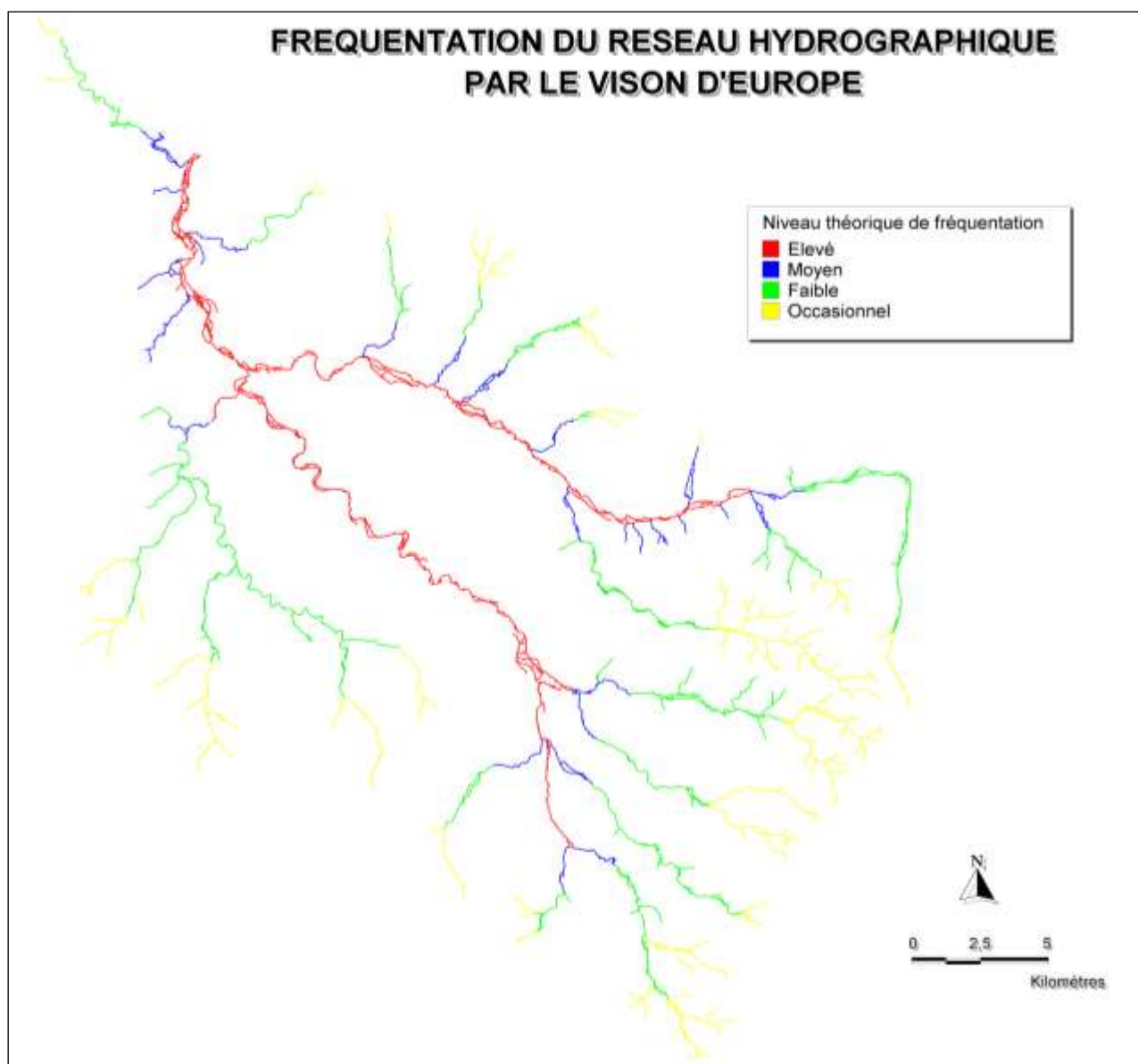
Recensement des zones à risque potentielles

190 ZAR potentielles avaient initialement été recensées sur carte et photo aérienne. L'étude de terrain a permis la suppression de nombreuses ZAR inexistantes en tête de bassin versant et le rajout de ZAR non perçues par l'inventaire théorique. Au final, le périmètre d'étude totalise 138 Zones à Risque de différents niveaux.



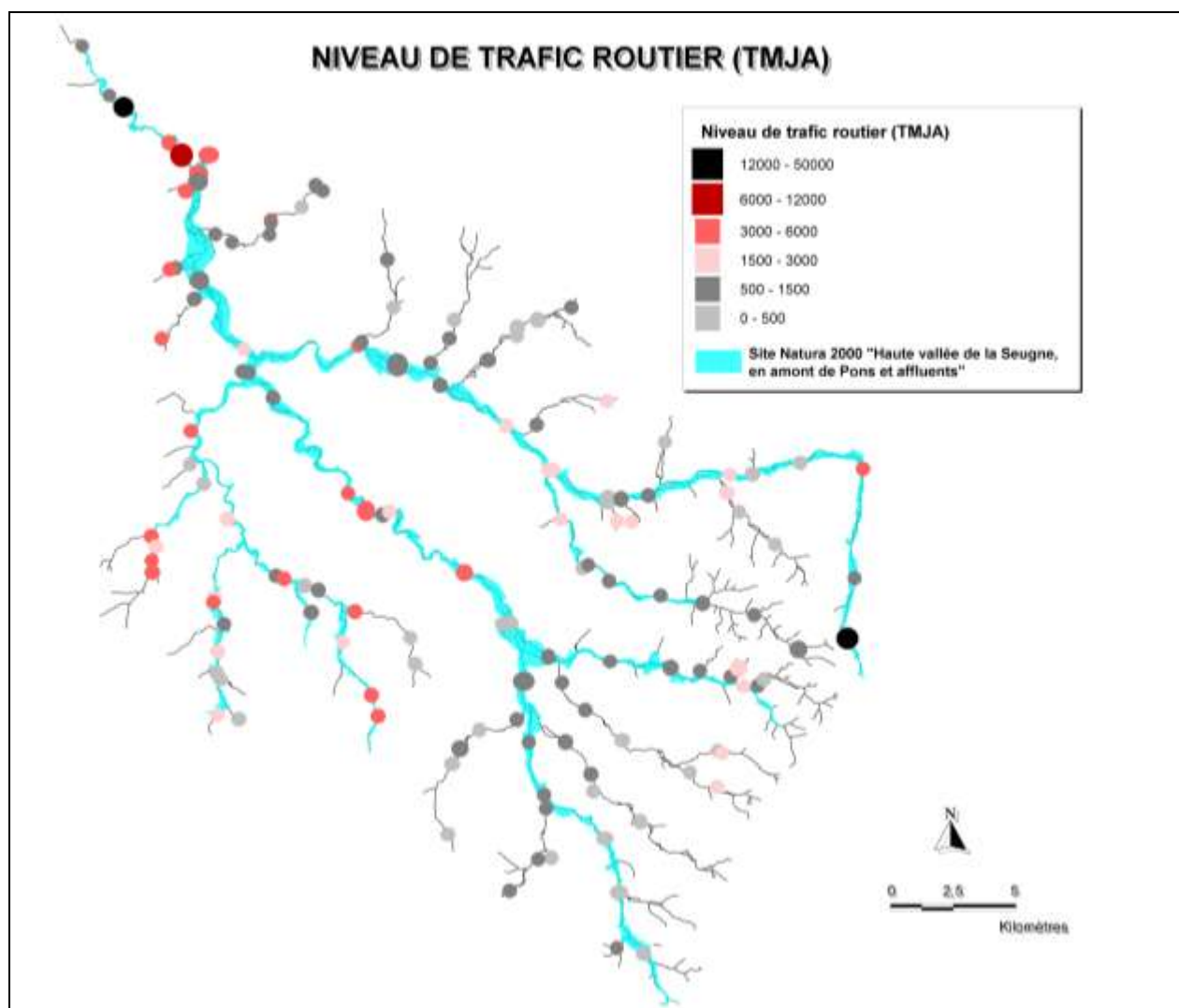
Évaluation du risque potentiel de collision

En utilisant les classes de fréquentation de Fournier (GREGE, 2006), le niveau théorique de fréquentation du réseau hydrographique par le Vison d'Europe a pu être établi.

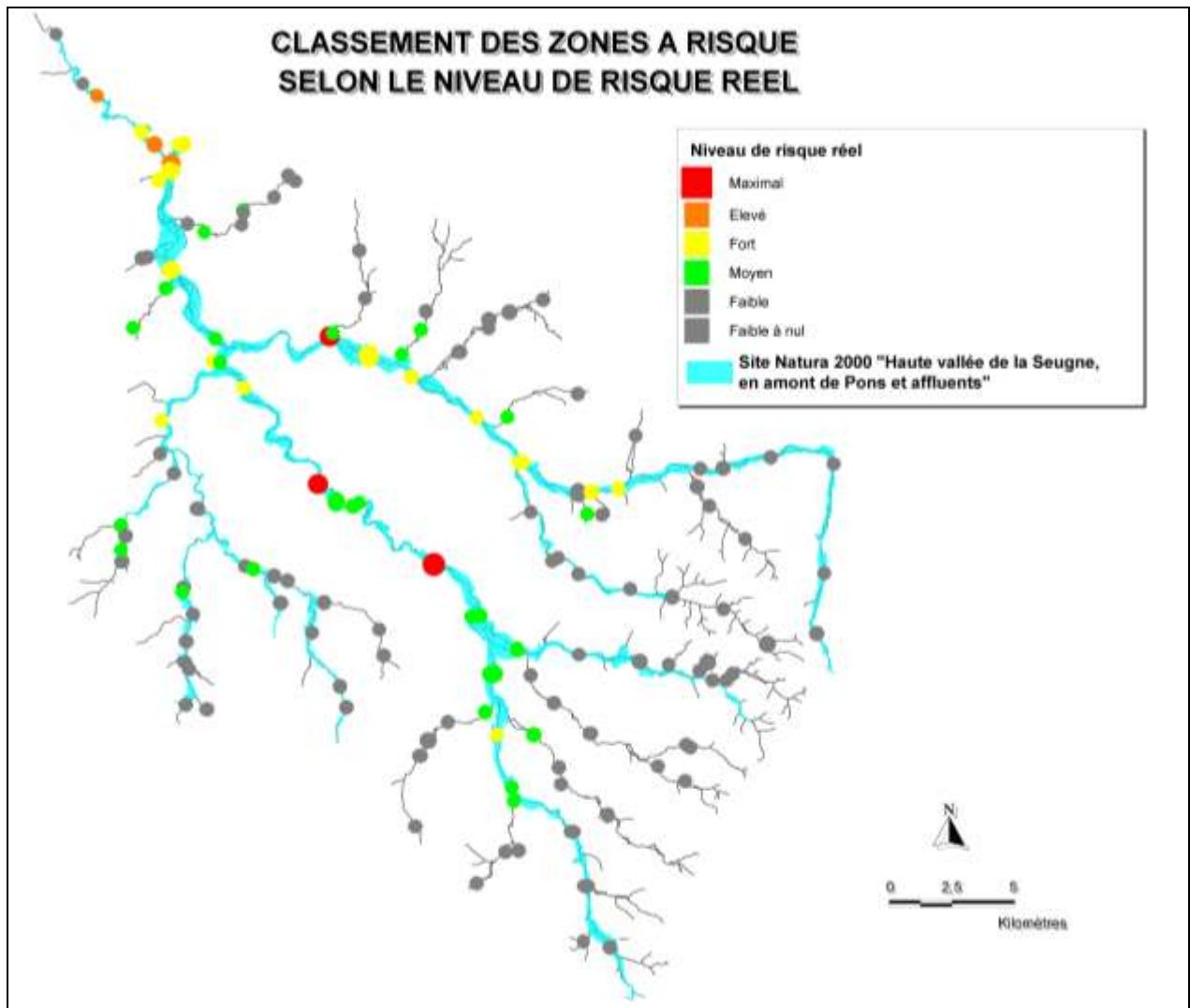


Fréquentation théorique	Numéro de la ZAR
Elevée	1, 2, 6, 16, 19, 66, 65, 64, 60, 68, 117, 118, 119, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 32, 44, 42, 48, 49
Moyenne	3, 7, 8, 9, 17, 114, 18, 67, 63, 62, 61, 58, 69, 70, 75, 71, 73, 72, 74, 43, 40, 47, 51, 26, 128
Faible	4, 5, 127, 10, 11, 12, 13, 126, 125, 124, 122, 123, 121, 78, 77, 83, 76, 79, 130, 90, 89, 88, 45, 91, 92, 85, 129, 86, 46, 93, 50, 134, 55, 54, 56, 52, 53, 41, 39, 38, 23, 24, 25, 103, 104, 99, 100, 36, 37, 34, 35, 102, 105, 101, 138, 106, 107, 108
Occasionnelle	14, 15, 120, 131, 87, 80, 81, 98, 84, 94, 95, 59, 116, 115, 135, 136, 110, 111, 112, 113, 137, 133, 132, 109, 97, 82, 57

En utilisant les comptages routiers des départements de Charente-maritime et Charente de 2007, 2008 et 2009, un coefficient de risque a pu être établi au niveau de chaque pont.



En croisant ces deux facteurs, un niveau de risque théorique des ZAR a pu être établi. Les observations de terrain ont permis l'élaboration d'une carte de classement des zones à risques selon le niveau de risque réel (cf. ci-dessous).



Les zones à risque réel

Les zones à « risque maximal » (R5) :

Aucune ZAR n'a un risque potentiel maximal. Cependant après diagnostic de terrain, 3 ZAR présentent un risque réel maximal dû à l'absence de protections, à des ouvrages non transparents et à la présence de milieux favorables en bon état.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
27	384	Élevé	Maximal Absence de protections le long de la zone à risque, présence de milieux favorables au Vison. Présence d'une marche en béton en rive gauche mais raccordement fonctionnel en amont seulement
31	384	Élevé	Maximal Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Absence de passage sous les ouvrages.
66	384	Élevé	Maximal Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Absence de passage sous les ouvrages.

Chacune de ces zones à risque maximal font l'objet d'une fiche détaillée (Cf. Annexe).

Les zones à « risque élevé » (R4)

6 zones ont un risque potentiel élevé, cependant le diagnostic de terrain a permis de faire ressortir 3 zones à risque réel élevé. Les zones à risque théorique fort ont finalement un risque réel élevé car ils sont situés dans une zone favorable au Vison d'Europe et les ouvrages ne possèdent pas de cheminement protégé.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
1	384	Élevé	Élevé Absence de protections sur la chaussée le long de la zone à risque mais la partie aval ne semble pas très favorable au Vison car les berges sont aménagées et la peupleraie entretenue.
128	192	Fort	Élevé Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables au Vison en état moyen. Absence de cheminement sous les ouvrages. Fort trafic routier
127	96	Fort	Élevé Ouvrage non transparent, chaussée non protégée. Présence de milieux favorables de bon état et trafic routier très important (A10)

Chacune de ces zones à risque élevé font l'objet d'une fiche détaillée (Cf. Annexe).

Les zones à « risque fort » (R3) :

22 zones ont un risque potentiel fort mais après diagnostic de terrain, 15 zones se sont révélées à risque réel fort.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
2	384	Élevé	Fort ZAR en pleine ville, absence de berges naturelles mais présence de murets
60	192	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, possibilité de cheminement sur berges naturelles en rive droite.
68	192	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables d'état moyen. Absence de cheminement sous les ouvrages
3	96	Fort	Fort Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen.
6	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables au Vison en moyen état. Absence de cheminement sous les ouvrages.
7	96	Fort	Fort Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables de bon état.
16	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Cheminement possible en rive droite sous l'un des 3 ouvrages.
20	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Absence de cheminement sous les ouvrages.
22	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état et absence de cheminement sous les ouvrages.
48	96	Fort	Fort Chaussée non protégée, ouvrages non transparents. Présence de milieux favorables au Vison d'état moyen.
64	96	Fort	Fort Chaussée non protégée, présence d'un ouvrage à sec et présence de milieux favorables de moyen état.
65	96	Fort	Fort

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
			Ouvrages non transparents, chaussée non protégée. Présence de milieux favorables d'état moyen.
118	96	Fort	Fort Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen
119	96	Fort	Fort Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen.
23	24	Moyen	Fort Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état.

Chacune de ces zones à risque fort font l'objet d'une fiche détaillée (Cf. Annexe).

Les zones à « risque moyen » (R2) :

31 zones ont un risque potentiel moyen cependant, le diagnostic de terrain a permis de révéler 27 zones à risque réel moyen.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
28	384	Élevé	Moyen Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Ouvrages transparents. Traces de présence de la Loutre d'Europe sous les ouvrages.
19	192	Fort	Moyen Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Cheminement possible en rive droite. Traces de présence de la Loutre d'Europe sous les ouvrages.
30	192	Fort	Moyen Absence de berges naturelles, ZAR en zone d'habitations.
21	96	Fort	Moyen Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en état moyen. Cheminement possible en rive droite sous un ouvrage.
29	96	Fort	Moyen Présence d'un mur longeant la chaussée, présence de milieux favorables de moyen état. Cheminement possible sous un ouvrage.
42	96	Fort	Moyen

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
			Chaussée non protégée, ouvrages non transparents. Zone de cultures. Présence de buses sèches
44	96	Fort	Moyen Chaussée non protégée, ouvrages non transparents. Zone de cultures.
49	96	Fort	Moyen Ouvrage transparent, chaussée non protégée. Zone de culture.
72	48	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en moyen état.
32	32	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
33	32	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
9	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
11	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
18	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
26	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en aval seulement
40	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent (présence d'un atterrissement non raccordé à la berge amont) et présence de milieux favorables en bon état
47	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrages non transparents et présence de milieux favorables en état moyen.
51	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
58	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
62	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état
63	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état
67	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
99	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état.
105	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état.
107	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
108	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
138	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen.

Les zones à « risque faible » (R1) :

Elles sont au nombre de 90. L'expertise de terrain a permis de définir un risque réel faible voire nul car ces zones sont situées soit en tête de bassin, soit sur des routes de faible trafic, soit dans des zones où le milieu n'est pas favorable au Vison d'Europe (parcs, jardins, zone de culture, par exemple).

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
70	48	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent. Zone d'habitations et d'usine
71	48	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent. Présence de milieux favorables en état moyen
73	48	Moyen	Faible

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
			Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et absence de milieux favorables.
117	32	Moyen	Faible Chaussée non protégée, cheminement possible sous un ouvrage et présence de milieux favorables en bon état
8	24	Moyen	Faible Chaussée protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état
37	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage non transparent (présence d'une marche mais pas de raccordement fonctionnel) et absence de milieux favorables
43	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent et présence de milieux favorables en état moyen
61	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, cheminement possible sous un ouvrage et présence de milieux favorables en état moyen
77	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent et présence de milieux favorables en état moyen
82	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent et présence de milieux favorables en état moyen
114	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et absence de milieux favorables.
34, 74, 102, 106 et 112	12	Faible	Faible
86	12	Faible	Faible à nul Absence de milieux favorables.
103	12	Faible	Faible à nul Cheminement possible sous un ouvrage
69	8	Faible	Faible

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
75	8	Faible	Faible à nul Cheminement possible sous un ouvrage
4, 5, 10, 12, 17, 35, 36, 39, 45, 46, 50, 53, 83, 88, 89, 90, 91, 101, 104, 109, 110, 111, 125	6	Faible	Faible à nul
96, 97, 129, 131, 137	3	Faible	Faible à nul
13, 24, 25, 38, 41, 54, 55, 56, 59, 76, 78, 79, 93, 100, 113, 115, 121, 122, 123, 124, 126, 130, 134	2	Faible	Faible à nul
14, 15, 57, 80, 81, 85, 87, 92, 98, 116, 120	1,5	Faible	Faible à nul
52, 84, 94, 95, 132, 133, 135, 136	0,5	Faible	Faible à nul

IV.8.3. Conclusion

En conclusion, 21 zones sont à risque réel « maximal », « élevé » et « fort » avec respectivement, 3, 3 et 15 zones.

Dans l'ensemble, les facteurs dégradant les plus fréquents au niveau des ponts sont l'absence de cheminement possible sous les ouvrages et l'absence de protection le long de la chaussée. Dans un premier temps, ces 21 zones à risques réels les plus importants devront faire l'objet d'aménagements spécifiques en priorité. Ces aménagements devront notamment prévoir la mise en place d'un cheminement possible sous l'ouvrage avec un raccordement fonctionnel à la berge et la mise en place d'une protection le long de la zone à risque empêchant le Vison de traverser la chaussée (utilisation de grillage à mailles inférieures à 5 cm, par exemple). Dans un deuxième temps, les zones à risque réel « moyen » et « faible » pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques.

IV.9. RISQUE D'ENVAHISSEMENT DU SITE PAR LE VISON D'AMERIQUE

Le Vison d'Amérique occupe la même niche écologique que le Vison d'Europe entraînant une compétition entre les deux espèces pour les territoires, les gîtes, la prise de nourriture,... De plus, le Vison d'Amérique véhicule des agents pathogènes pouvant être néfastes au Vison d'Europe. Enfin, du fait de la ressemblance entre les deux espèces, le Vison d'Europe a un risque d'être confondu avec le Vison d'Amérique lors des campagnes de régulation. Il est donc important de recenser les données de présence du Vison d'Amérique dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour du site Natura 2000.

Le Vison d'Amérique n'est pour le moment pas observé en Charente-Maritime mais il est présent dans l'Est de la Charente. Une campagne de piégeage (avec radeaux flottants) de cette espèce est actuellement en cours, financée par la DREAL Poitou-Charente et réalisée par le GREGE.

Un important élevage de Vison d'Amérique est à signaler en Charente, avec 60 000 têtes ; le risque que certains individus s'échappent est réel.

CONCLUSION

Le Vison d'Europe est un des mammifères carnivores les plus menacés d'Europe. Sa situation est particulièrement sensible du fait d'une forte régression de son aire de répartition : le Vison d'Europe occupait une aire deux fois plus vaste il y a encore 20 ans. La présence de milieux aquatiques et de zones humides de qualité constitue un facteur déterminant dans la répartition de l'espèce.

Les informations recueillies dans le cadre de ce diagnostic mettent en évidence plusieurs points positifs vis-à-vis de la population de Vison d'Europe de l'aire d'étude :

- L'espèce est bien présente au sein du bassin de la Haute Seugne.
- L'aire d'étude détient une proportion relativement importante d'habitats humides (mégaphorbiaies, prairies plus ou moins hygrophiles, cariçaies, phragmitaie, boisements alluviaux, plans d'eau,...) ou aquatiques, préférentiellement exploités par le Vison. En outre, bien que la qualité des eaux superficielles montre une certaine dégradation, les cours d'eau recèlent une productivité biologique importante. Les espèces piscicoles abondantes et variées offrent une ressource alimentaire de qualité pour le Vison d'Europe.
- La lutte contre les rongeurs prédateurs (Ragondin notamment) est à l'heure actuelle exclusivement réalisée à l'aide de pièges cages, équipées d'un trou pour la fuite du Vison. La lutte chimique n'est plus utilisée depuis trois ans. Ceci limite ainsi les risques de mortalité pour l'espèce.
- Le Vison d'Amérique, espèce entrant en compétition avec le Vison d'Europe, n'est pour le moment pas présent dans le bassin de la Seugne.

Certains points défavorables à la conservation du Vison d'Europe sont néanmoins à souligner :

- Les eaux superficielles ont une qualité dégradée pour bon nombre de paramètres ; celle-ci ne semble pas en voie d'amélioration, malgré certains efforts engagés (amélioration des stations d'épuration, réduction des intrants agricoles, bandes enherbées, ...).
- Les ouvrages de régulation des eaux ne sont pas gérés de manière homogène à l'échelle du réseau hydrographique. Ceci, couplé aux contraintes liées à des ouvrages inadaptés voire défectueux, ne permet pas de réaliser une gestion harmonieuse des quantités d'eau de la Seugne et de ses affluents. Les phénomènes d'assecs persistent et sont défavorables au maintien du Vison au sein de cette partie du territoire.
- Le risque de mortalité du Vison d'Europe par collision avec les véhicules est bien réel sur la vallée. Sur la totalité des zones sensibles, 15 % ont un risque élevé à maximal vis-à-vis des collisions avec les véhicules. Des adaptations seront à réaliser sur les ponts concernés afin de rétablir la transparence de ceux-ci pour le Vison d'Europe.

Si le Vison d'Europe est bien présent au sein de la vallée, avec des habitats naturels de qualité, il n'en demeure par moins que des améliorations sont à apporter afin de garantir la pérennisation de l'espèce au sein de la Haute vallée de la Seugne et de ses affluents.